

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Onzième session
Genève, 13 – 17 mai 2013

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT

établi par le Secrétariat

1. Le présent document contient le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement pour 2012.
2. Ce rapport est le quatrième rapport annuel présenté par le Directeur général au comité. Il a pour objet de procéder à un survol très général et à une évaluation des travaux entrepris par l'OMPI pour mettre en œuvre le Plan d'action pour le développement. Il vise à déterminer comment les différentes activités de l'Organisation contribuent à la mise en œuvre dudit plan, et comment ces activités évoluent pour que soient systématiquement pris en compte les principes et les recommandations énoncés dans le Plan d'action pour le développement.
3. Le rapport comporte deux parties et des annexes. La première partie décrit les faits saillants eu égard à la mise en œuvre et à l'intégration du Plan d'action pour le développement dans les activités de programme ordinaires i) de l'OMPI et ii) de ses divers organes. La deuxième partie est consacrée aux faits marquants intervenus dans la mise en œuvre des projets relevant du Plan d'action pour le développement. Enfin, l'annexe I du présent document fournit un aperçu de l'état d'exécution des recommandations du Plan d'action pour le développement et l'annexe II donne une vue d'ensemble des projets du Plan d'action pour le développement qui ont été approuvés par le comité¹.

¹ Il convient de noter, conformément à la pratique du comité, qu'un bilan complet des progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets du Plan d'action pour le développement, y compris des informations sur les dépenses budgétaires et les résultats escomptés, sera présenté au comité à sa douzième session, dans le rapport intérimaire.

PREMIERE PARTIE : INTEGRATION DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT

INTEGRATION DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DANS LES ACTIVITES DE PROGRAMME DE L'OMPI

4. Durant l'année 2012, les activités de l'OMPI ont continué de porter sur la mise en œuvre effective du Plan d'action pour le développement, comme l'indique le programme et budget approuvé pour l'exercice biennal 2012-2013².

5. Les bureaux régionaux du Secteur du développement de l'OMPI ont fait l'objet d'un processus d'étroites consultations avec les États membres afin de développer des plans nationaux, lesquels ont été finalisés pour un certain nombre de pays par région, pour permettre la mise en place d'un cadre global et intégré d'assistance au développement. Ces plans nationaux servent de point de référence pour d'autres consultations avec les États membres et assurent une plus grande transparence, ainsi qu'une meilleure coordination horizontale, au niveau des prestations d'assistance technique de l'OMPI.

6. Les activités de l'Académie de l'OMPI ont été guidées par les principes du Plan d'action pour le développement. À cet égard, le premier programme de formation et d'enseignement de l'Académie de l'OMPI a été publié fin 2012, présentant de manière claire et transparente le contenu et les partenaires de tous les programmes de formation de l'Académie et faisant apparaître la variété des cours, par ailleurs de plus en plus nombreux, proposés par le programme de perfectionnement professionnel, le programme d'enseignement à distance, le programme des établissements universitaires, le programme de formation des cadres et le programme des cours d'été de l'OMPI. En outre, le programme d'enseignement à distance a mis au point, en consultation avec des experts internes, des universitaires et les autorités nationales, des modules de cours spécifiques sur le Plan d'action pour le développement. Les questions relatives à celui-ci ont été expressément insérées, en quatre langues, dans le cours général sur la propriété intellectuelle et, dans les six langues officielles, dans quatre cours avancés. En fonction de leur mandat, les formateurs abordent et examinent les questions actuelles de propriété intellectuelle et de développement dans le cadre des forums de discussion des cours avancés. Les étudiants suivant les cours de maîtrise sont invités à présenter des mémoires visant à promouvoir un juste équilibre entre la propriété intellectuelle et l'intérêt général dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA). De plus, des sujets de propriété intellectuelle et de développement ont été expressément inclus, en consultation avec les universitaires, les anciens élèves et les experts internes. Certains cours de perfectionnement professionnel portent expressément sur le renforcement des capacités des participants en matière d'élaboration de projets nationaux spéciaux axés sur la propriété intellectuelle et le développement. Au cours des dernières années, les cours de formation proposés dans le cadre des programmes de l'Académie de l'OMPI ont été réorganisés afin que puisse y figurer, de manière adaptée, la dimension du Plan d'action pour le développement. Leur contenu, qui fait l'objet d'une évaluation régulière, change dans sa structure pour répondre aux besoins des pays en développement et des PMA, par l'utilisation de méthodes plus efficaces.

7. Dans le domaine de l'innovation, l'OMPI a continué de consacrer toutes ses activités à aider les pays en développement et les pays les moins développés à devenir des créateurs, des propriétaires et des utilisateurs performants de technologies, de procédés et d'organisations innovants, dans le but ultime de contribuer à leur développement culturel, social et économique et de leur donner les moyens de devenir un partenaire dans la collaboration internationale en matière de propriété intellectuelle, y compris avec les pays développés. Dans ce contexte,

² Ce document peut être consulté à l'adresse http://www.wipo.int/export/sites/www/about-wipo/fr/budget/pdf/budget_2012_2013.pdf.

l'OMPI développe en permanence des outils spécifiques de propriété intellectuelle, qu'elle met régulièrement à la disposition des pays en développement et de leurs institutions compétentes (guides et manuels comme le "Manuel sur la rédaction des demandes de brevet", "IPR Management for Universities and Publically Funded Research Institutions" ["Gestion des droits de propriété intellectuelle à l'intention des universités et des instituts de recherche financés par des fonds publics"], "IP Valuation Practical Guide for Academic Institutions" ["Guide pratique d'évaluation de la propriété intellectuelle à l'intention des établissements universitaires"], des modèles d'accords de transfert de technologie, des publications de PME, etc., des programmes de renforcement des capacités et des projets adaptés (tels que le "Réseau de recherche et développement – Stratégie à l'intention des instituts de recherche").

8. Les Services d'information en matière de brevets de l'OMPI (WPIS) pour les pays en développement ont offert des services aux institutions de propriété intellectuelle, et aux petites et moyennes entreprises (PME) en particulier, dans le cadre de leurs activités ordinaires relatives à la mise en œuvre des recommandations n^{os} 1, 2, 4, 10 et 11 du Plan d'action pour le développement. Les WPIS ont coordonné, sur demande, la fourniture de rapports de recherche sur l'état de la technique à l'intention des institutions publiques et des PME dans les pays en développement. Ils complètent les services offerts par les centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI), en ce qu'ils fournissent des rapports de recherche concernant des demandes de brevet aux pays dans lesquels les CATI ne fonctionnent pas encore, ou dont le personnel ne dispose pas des compétences particulières ou de l'accès aux ressources lui permettant d'effectuer de telles recherches. Les rapports de recherche sont pour la plupart établis par des experts de différents offices de brevets "donateurs", qui se sont engagés auprès de l'OMPI à fournir gratuitement un quota individuel de rapports. En contribuant à cet accès, par personne interposée, à la technologie, les Services d'information en matière de brevets répondent également aux besoins des PME et des institutions dans les pays en développement (recommandation n^o 4), tirent parti des contributions des donateurs et promeuvent l'exploitation de la propriété intellectuelle (recommandation n^o 2).

9. La plate-forme de recherche WIPO Re:Search a contribué à la réalisation des objectifs du Plan d'action pour le développement en encourageant les institutions des pays développés à partager leurs actifs de propriété intellectuelle avec les institutions des pays en développement, et en améliorant l'accès à ces actifs et aux savoirs via la base de données de WIPO Re:Search en général. Qui plus est, en accueillant des scientifiques de pays en développement dans les institutions des pays développés, par suite de la réunion annuelle d'octobre et de l'atelier sur les partenariats WIPO Re:Search a intensifié la coopération et les échanges, et par là-même favorisé le renforcement des capacités en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés. De surcroît, la base de données a facilité l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l'innovation et de renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l'OMPI, et a donné un exemple de la façon dont l'Organisation peut coopérer avec d'autres organisations intergouvernementales (IGO) pour dispenser des conseils sur la manière d'accéder à l'information technologique en rapport avec la propriété intellectuelle, notamment dans des domaines présentant un intérêt particulier pour les parties requérantes. Dans l'ensemble, la base de données de WIPO Re:Search est la preuve d'une nouvelle initiative lancée par l'OMPI pour améliorer le transfert de technologies aux pays en développement.

10. L'Organisation a continué, tout au long de l'année, de fournir une assistance juridique aux pays en développement et aux pays les moins avancés. Ces conseils, équilibrés et adaptés aux exigences spécifiques des États membres, ont été axés sur le développement, conformément aux principes du Plan d'action pour le développement, et en gardant présentes à l'esprit les éléments de flexibilité qui s'appliquent aux pays se trouvant à des stades différents de développement. Ceci s'est également traduit par une aide à la mise en œuvre, au niveau national, des obligations contractées sur le plan international, telles que celles incombant au titre de l'Accord sur les ADPIC et de divers traités administrés par l'OMPI, dont le Traité de

Beijing récemment conclu sur les interprétations et exécutions audiovisuelles. En fournissant ce service, le Secrétariat de l'OMPI a suivi le principe de neutralité et s'est conformée au devoir de confidentialité.

11. Le Plan d'action pour le développement (recommandations n^{os} 16 et 20) souligne qu'il est important de préserver la consolidation du domaine public, singulièrement dans l'élaboration des normes de l'OMPI. Au cours de la huitième session du CDIP, le comité s'est penché sur la nécessité d'accroître la disponibilité du domaine public, notamment par la coopération avec les institutions chargées de préserver le patrimoine culturel et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Dans le cadre de cette demande, le Secrétariat de l'OMPI a participé à la conférence de l'UNESCO sur la Mémoire du monde à l'ère du numérique : numérisation et conservation, qui a eu lieu à Vancouver (Canada) en septembre 2012. À la demande de l'UNESCO, l'OMPI a participé à l'organisation de deux séances sur les questions concernant la numérisation et la présentation numérique en rapport avec la propriété intellectuelle, et d'une séance consacrée à la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Comme demandé par le CDIP, le secrétariat a maintenu la séparation entre les deux notions, à savoir entre le domaine public et les savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles.

12. Dans le cadre du Plan d'action pour le développement (recommandation n° 22) et des travaux du Secrétariat de l'OMPI au titre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), au cours des neuvième et dixième sessions du CDIP les États membres ont déclaré souhaiter continuer à recevoir des informations sur la contribution de l'OMPI à la réalisation des OMD et sa participation au processus interinstitutions de l'ONU concernant le cadre de développement pour l'après-2015³. Le Secrétariat de l'OMPI a été prié de prendre les mesures nécessaires pour adhérer au Groupe de réflexion de l'ONU sur le retard pris dans la réalisation des OMD, ainsi qu'au Groupe interinstitutions et d'experts (IAEG) sur les indicateurs OMD. Ceci a amené l'OMPI à faire partie du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des OMD, à participer à sa réunion du 7 février 2013 et à contribuer notamment aux débats sur le point concernant l'accès aux médicaments essentiels à des prix abordables et les droits de propriété intellectuelle. Le Secrétariat continuera de participer activement aux travaux du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des OMD, et à y contribuer comme il convient. L'OMPI est également, désormais, observateur auprès de l'équipe de travail du GNUD sur les Objectifs du Millénaire pour le développement.

13. Durant l'année 2012, l'OMPI a continué de renforcer son engagement dans les travaux de l'ONU et de remplir activement son rôle d'agence spécialisée du système des Nations Unies, comme le prévoit le Plan d'action pour le développement (recommandations n^{os} 30 et 40). Outre sa coopération bien établie avec des organisations partenaires telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'OMPI étend sa coopération avec d'autres organisations des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, et participe à tous les processus, initiatives et conférences pertinents de l'ONU. À titre d'exemples, au cours de l'année 2012, le Secrétariat de l'OMPI a participé au lancement du processus interinstitutions de l'ONU concernant le cadre de développement pour l'après-2015, à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20), aux travaux préparatoires de la session de fond de 2013 du Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU, à la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la

³ À la huitième session du CDIP (14 – 18 novembre 2011), les États membres ont débattu d'une "Étude concernant l'évaluation de la contribution de l'OMPI à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) de l'Organisation des Nations Unies", préparée par un consultant externe (M. Sisule F. Musungu), et le comité a demandé que l'étude soit revue et soumise de nouveau au CDIP lors d'une session future. La dixième session du CDIP a examiné une version révisée du document, intitulée : "Évaluation de la contribution de l'OMPI à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)" (CDIP/10/9).

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Doha et au Comité exécutif technologique de la CCNUCC, au Forum du Sommet mondial sur la société de l'information (Forum SMSI), ainsi qu'au Forum sur la gouvernance d'Internet.

Les points saillants de la coopération de l'OMPI avec d'autres organisations intergouvernementales sont présentés ci-après.

a) En septembre 2012, l'OMPI est devenue membre des groupes de travail suivants, établis par le Secrétaire général dans le cadre de l'Équipe spéciale du système des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, à savoir :

- i) Équipe d'appui technique sur les objectifs de développement durable (*Technical Support Team on Sustainable Development Goals*) (SDG);
- ii) Groupe de travail sur les partenariats mondiaux (*Working Group on Global Partnerships*); et
- iii) Groupe de travail chargé de la supervision et des indicateurs (*Working Group on Monitoring and Indicators*).

Parmi les groupes de travail qui présentent un intérêt particulier, figure le Groupe de travail sur les partenariats mondiaux pour le développement (*Working Group on Global Partnerships for Development*), qui se concentre sur les enseignements tirés de l'Objectif 8 du Millénaire pour le développement et sur une série de thèmes spécifiques concernant le renouvellement des partenariats dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. L'OMPI et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ont agi à titre de coauteurs principaux (avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'UNESCO, la CCNUCC, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), et l'Organisation météorologique mondiale (OMM)) pour produire le document de réflexion thématique intitulé : "La science, la technologie et l'innovation au service du développement durable dans le cadre du partenariat mondial pour le développement après 2015"⁴ ("Science, technology and innovation for sustainable development in the global partnership for development beyond 2015"). Tous les documents de réflexion thématique établis par le groupe de travail seront résumés dans un rapport, dont la publication est prévue pour mars 2013.

b) La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20) a été l'un des principaux événements de l'année 2012. L'OMPI a participé comme "observateur des Nations Unies" aux réunions du Comité préparatoire ainsi qu'à la Conférence elle-même. En tant que tel, il est revenu au Secrétariat de l'OMPI d'apporter son soutien au processus, à la demande des États membres ou du secrétariat de la Conférence, du Bureau ou d'autres organisations partenaires des Nations Unies, de suivre de près les débats touchant à la propriété intellectuelle et, sur demande, de fournir des informations sur les questions de propriété intellectuelle. À Rio, l'OMPI a mis sur pied, avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) du Brésil, un guichet d'information qui a contribué à promouvoir les projets de l'Organisation, comme WIPO Green, les rapports panoramiques sur les brevets (*Patent Landscape Reports*), les projets des CATI du CDIP et le Plan d'action pour le développement. Toutes ces initiatives ont eu pour objectif de mieux faire comprendre la propriété intellectuelle et sa corrélation avec le développement durable, et de promouvoir les travaux de l'OMPI à cet égard. À la Conférence Rio + 20, l'OMPI et l'INPI du Brésil ont organisé une manifestation parallèle sur les "Innovations et technologies vertes : des solutions pratiques" ("Green Innovations and Technologies: Practical Solutions").

⁴

http://www.un.org/en/development/desa/policy/untaskteam_undf/thinkpieces/28_thinkpiece_science.pdf.

c) L'une des questions clés examinées à la Conférence Rio + 20, et prises en compte dans le Plan d'action pour le développement, est le transfert de technologie. Le Secrétariat de l'OMPI a soumis, à la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, une contribution au rapport du Secrétaire général privilégiant les outils pratiques de soutien au transfert de technologie. Le Secrétariat de l'OMPI aura toujours pour objectif au cours des prochaines années de continuer à renforcer ses relations avec le Secrétariat de l'ONU, et de faire en sorte que l'Organisation puisse faire office de coordonnateur des questions touchant la propriété intellectuelle au sein du système des Nations Unies.

d) L'innovation et le transfert de technologie sont également considérés comme essentiels à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation. Le rôle des droits de propriété intellectuelle à cet égard est un sujet fréquemment examiné par les parties à la Conférence des Parties à la CCNUCC à laquelle l'OMPI participe en tant qu'observateur. Ces dernières années, le Secrétariat de l'OMPI a agi comme principal organisateur des manifestations parallèles du système des Nations Unies sur le transfert de technologie aux réunions de ladite Conférence, y compris à la plus récente session (la dix-huitième) de la Conférence des Parties à Doha. Ces travaux sont réalisés sous l'égide du Groupe de travail sur les changements climatiques, qui fait partie du Comité de haut niveau chargé des programmes (HLCP) du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) des organismes des Nations Unies.

e) Tout au long de l'année 2012, le Secrétariat de l'OMPI a poursuivi son engagement effectif auprès du Sommet mondial sur la société de l'information, conformément au Plan d'action pour le développement (recommandation n° 24). Le Directeur général a prononcé un discours liminaire à la Cérémonie d'ouverture de la réunion du SMSI tenue en mai 2012, dans lequel il a souligné les principes qui sous-tendent un certain nombre de recommandations du Plan d'action pour le développement, en particulier les recommandations n^{os} 10 et 27. Les principaux messages de son discours sont les suivants :

- i) La propriété intellectuelle est un mécanisme qui assure l'équilibre de tous les intérêts pour le processus d'innovation et de création, en même temps qu'il réconcilie ces intérêts : d'un côté les droits des créateurs et des inventeurs (en stimulant la création et en procurant aux auteurs des moyens de subsistance dignes) et, de l'autre, en diffusant la culture et le contenu et en permettant à la société d'y accéder (objectifs d'intérêt public);
- ii) La propriété intellectuelle est indispensable si l'on veut relever le défi "coûts de production contre reproduction du 'contenu à un coût à peu près nul'" (p. ex. dans le contexte numérique);
- iii) Les technologies de l'information et de la communication (TIC) offre des possibilités extraordinaires de démocratisation des connaissances, peut-être les possibilités les plus importantes depuis l'invention de l'imprimerie; et
- iv) La propriété intellectuelle et l'OMPI ont un rôle essentiel à jouer pour aider les États membres à être des producteurs de contenus ("riches en contenus"), de même que des distributeurs de contenus ("riches en contenus distribués"), c'est-à-dire à améliorer leur participation sur les marchés en tant que distributeurs de contenus afin d'en tirer des avantages.

f) Compte tenu du Plan d'action pour le développement (recommandation n° 30) et de la reconnaissance de l'accès à l'eau et à l'assainissement comme un droit de l'homme⁵, le Secrétariat de l'OMPI coopère depuis 2011 avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et l'Institut mondial pour le milieu hydrique et la santé (*Global Institute for Water Environment and Health*) (GIWEH) en vue d'élaborer deux rapports panoramiques sur les brevets dans le domaine de l'eau, à savoir : un rapport panoramique sur les technologies de désalinisation et l'utilisation des énergies renouvelables pour la désalinisation ("Patent Landscape Report on Desalination Technologies and Use of Alternative Energies for Desalination") et un rapport panoramique sur la filtration membranaire et le traitement de l'eau par UV ("Patent Landscape Report on Membrane Filtration and UV Water Treatment"). La coopération de l'OMPI dans le domaine de l'eau contribue à faire mieux connaître le rôle que les informations sur les brevets peuvent jouer dans les efforts pour relever les défis liés à l'eau.

g) Le Plan d'action pour le développement met l'accent sur l'importance de promouvoir les PME et l'esprit d'entreprise (recommandation n° 4), et de renforcer les capacités nationales de protection des créations, innovations et inventions nationales (recommandation n° 11). La Semaine mondiale de l'entrepreneuriat (SME) est consacrée aux innovateurs et créateurs d'emplois qui démarrent de petites entreprises qui donnent vie à des idées, stimulent la croissance économique et augmentent le bien-être de l'homme. En 2012, et conformément au Plan d'action pour le développement (recommandation n° 40), l'OMPI, en coopération avec la CNUCED, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'Organisation internationale du travail (OIT), le Centre du commerce international (CCI), l'Université de Genève (UNIGE/UNITEC) et le Département de Genève pour le développement économique (*Geneva Department for Economic Development*), a co-organisé la SME 2012. L'OMPI s'est surtout engagée dans le domaine de la promotion de l'entrepreneuriat et dans les sessions de renforcement des capacités consacrées à la propriété intellectuelle et aux informations sur les brevets.

14. Assurer la coopération et la participation de la société civile aux travaux de l'OMPI reste un objectif essentiel (recommandation n° 42). En 2012, l'Organisation a poursuivi ses efforts en vue d'incorporer les participants des ONG dans les activités entreprises. Le Directeur général a présidé en avril 2012 la première réunion annuelle ouverte à toutes les ONG accréditées, leur donnant l'occasion de dialoguer avec lui sur les priorités et les objectifs de l'OMPI en 2012 et sur les questions relatives au système international de la propriété intellectuelle. Un enregistrement vidéo de la réunion a été mis à disposition sur le site Web de l'OMPI, afin de toucher un public aussi large que possible. Cette réunion, qui a réaffirmé l'importance que l'Organisation attache à la coopération avec la société civile, s'est inspirée d'autres initiatives (telles que les séances d'information) organisées pour les ONG.

15. Le Secrétariat de l'OMPI a poursuivi la mise en œuvre d'un programme de travail sur les éléments de flexibilité du système de la propriété intellectuelle, en réponse aux demandes des États membres. Dans le cadre des éléments de flexibilité relatifs aux brevets, le Secrétariat de l'OMPI a produit des documents⁶ pour le CDIP qui fournissent des informations détaillées sur la mise en œuvre dans les lois nationales de 10 éléments de flexibilité relatifs aux brevets, à savoir : licences obligatoires et utilisation par les pouvoirs publics; épuisement des droits; exception en faveur de la recherche; exception pour l'examen réglementaire; modèles d'utilité; périodes de transition; brevetabilité des substances existant dans la nature; éléments de flexibilité relatifs à la divulgation; systèmes d'examen quant au fond; et contrôle d'office des pratiques contractuelles anticoncurrentielles par les offices de propriété intellectuelle. À la

⁵ L'Assemblée générale des Nations Unies a expressément reconnu l'accès à l'eau et à l'assainissement comme un droit humain fondamental dans sa [résolution 64/292](#) du 28 juillet 2010. Les États membres de l'ONU et les organisations internationales sont invités dans cette résolution à faciliter le renforcement des capacités et les transferts de technologies visant à aider les pays, en premier lieu les pays en développement, à avoir accès à une eau potable et des services d'assainissement qui soient accessibles et abordables.

⁶ Documents CDIP/5/4 Rev. et CDIP/7/3.

dixième session du CDIP, le comité a également entamé l'examen d'un document (CDIP/10/11) d'information sur quatre sujets, qui pourraient être traités dans un document ultérieur sur les éléments de flexibilité relatifs aux brevets, à savoir : la portée des exclusions de la brevetabilité des végétaux; la brevetabilité ou les exclusions de la brevetabilité des inventions liées aux logiciels; les sanctions pénales visant à faire respecter les brevets (article 61 des ADPIC); et les mesures concernant la sécurité nationale.

16. L'OMPI a par ailleurs continué de mettre en place, comme s'y sont engagés les États membres, des activités destinées à sensibiliser à la mise en œuvre pratique des éléments de flexibilité au niveau national. Dans ce contexte, les travaux d'actualisation du site Web⁷ se sont poursuivis, lequel présente des sources d'information sur les travaux sur les éléments de flexibilité menés au sein de l'OMPI, ainsi que des sources d'information connexes émanant d'autres organisations internationales intergouvernementales. Sur le site, il est possible d'accéder à une base de données qui permet aux utilisateurs de rechercher des informations concernant l'application des éléments de flexibilité en matière de propriété intellectuelle dans les législations nationales. À sa dixième session, le comité est convenu de n'insérer pour le moment que des données sur les éléments de flexibilité relatifs aux brevets exposés en détail dans le document CDIP/5/4. Le comité a arrêté les paramètres de création d'une autre base de données permettant le partage d'informations, telles que des études de cas présentées par les États membres et des affaires dont ils saisissent les tribunaux.

17. Des règles de déontologie obligatoires à l'échelle de l'Organisation ont été adoptées et un programme de formation à l'intégrité lancé pour tous les membres du personnel, indépendamment des dispositifs contractuels et de leur durée. Plus de 300 membres du personnel ont suivi une formation en 2012, et le reste du personnel en recevra une en 2013. Parmi les sujets abordés, ont figuré : la responsabilisation; le traitement des conflits d'intérêt; la promotion d'un environnement de travail respectueux; l'intérêt supérieur de l'OMPI dans l'exercice des fonctions; l'indépendance; et la loyauté à l'égard des principes de l'Organisation. En outre, le Secrétariat de l'OMPI a émis une politique de protection des personnes signalant des manquements (*Whistleblower Protection Policy*) (WPP), laquelle s'applique à tous les membres du personnel, quelle que soit la nature ou la durée des dispositifs contractuels. Cette politique reconnaît le devoir qu'ont tous les membres du personnel de signaler les motifs raisonnables de croire que des actes répréhensibles ont été commis, et la détermination de l'Organisation à protéger les personnes signalant des irrégularités et tous les membres du personnel participant aux activités de supervision, telles que définies dans ladite politique. Les États membres, en adoptant le nouveau Statut et Règlement du personnel de l'OMPI qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, ont officiellement incorporé dans le cadre réglementaire de l'Organisation les Normes de conduite des fonctionnaires internationaux de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI).

18. L'intégration des projets terminés et évalués du Plan d'action pour le développement a été lancée au cours de l'année 2012. À cet égard :

- i) Les fonctions offertes par la base de données d'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (*IP-Technical Assistance Database*) (IP-TAD)⁸ ont été beaucoup utilisées à différentes fins (rapports annuels, informations spécifiques sur les activités d'assistance technique par région, et sujets se rapportant à la propriété intellectuelle à des fins particulières), de même que pour l'identification des noms des consultants qui ont été recrutés par l'OMPI dans des domaines précis de la propriété intellectuelle. Qui plus est, la liste des consultants en propriété intellectuelle (*IP-Roster of Consultants*) (IP-ROC)⁹ a été régulièrement mise à jour et utilisée comme outil d'identification de

⁷ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.wipo.int/portal/index.html.fr?code=500>.

⁸ L'IP-TAD peut être consultée à l'adresse <http://www.wipo.int/tad/en/>.

⁹ Le ROC peut être consulté à l'adresse <http://www.wipo.int/roc/en/index.jsp>.

consultants pour des tâches spécifiques ayant trait à la propriété intellectuelle et des domaines précis s'y rattachant. La base de données a également servi à identifier les spécialistes en propriété intellectuelle dans différents domaines, leur langue de travail, leurs qualifications et situation géographique, au moment de la planification d'activités d'assistance technique dans un pays déterminé ou une région donnée.

ii) Concernant la base de données pour la mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (*IP-Development Matchmaking Database*) (IP-DMD)¹⁰, l'OMPI a commencé d'identifier des coordonnateurs dans les États membres pour contribuer à la sensibilisation à l'utilisation de la base de données, aider au renforcement des capacités à cet égard, et conclure des partenariats avec des donateurs. Sous ce rapport, une brochure promotionnelle multilingue conçue pour informer les États membres du lancement de l'IP-DMD a été publiée.

iii) L'Organisation a intégré les activités visant à fournir une assistance technique aux offices de propriété intellectuelle dans les pays en développement et les PMA, en vue d'améliorer leurs systèmes administratifs faisant appel aux TIC pour la réception, la gestion, l'examen, l'enregistrement et la publication des titres de propriété intellectuelle. Soixante-deux offices de propriété intellectuelle utilisent désormais les systèmes fournis et maintenus par l'OMPI au titre de ce programme, et, au cours de l'année 2012, des activités ont été mises en œuvre dans 54 pays dans toutes les régions du monde.

iv) Une réserve d'experts nationaux et internationaux chevronnés a été constituée, représentant une ressource précieuse pour aider d'autres pays susceptibles d'être intéressés par le processus de formulation de stratégies en matière de propriété intellectuelle.

v) Dans le domaine de la propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence, le Secrétariat de l'OMPI a préparé une Étude sur les refus d'accorder des licences de droits de propriété intellectuelle – Une note comparative sur les approches possibles ("Study on Refusals to License IP Rights – A Comparative Note on Possible Approaches"), sur laquelle se sont penchés de hauts responsables gouvernementaux dans un certain nombre d'États membres. Une étude a aussi été commandée sur l'acquisition et l'utilisation de brevets dans l'industrie des téléphones cellulaires multifonctions ("Study [...] on the Impact of the Acquisition and Use of Patents in the Smartphone Industry"), qui a été préparée par le Centre du droit et de la politique d'information (*Center on Law and Information Policy*) (CLIP) de la Faculté de droit de l'Université Fordham. De plus, un certain nombre de séminaires et d'ateliers destinés au personnel des offices nationaux de propriété intellectuelle et des autorités de la concurrence, et auxquels ont participé dans plusieurs cas des juges locaux et autres professionnels du droit, ont été organisés dans un certain nombre de pays.

INTEGRATION DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DANS LES TRAVAUX DES AUTRES ORGANES DE L'OMPI

19. Les mécanismes de coordination et modalités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports approuvés par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa trente-neuvième session ont prié "les organes compétents de l'OMPI d'inclure, dans leur rapport annuel aux assemblées, une description de leur contribution à la mise en œuvre des recommandations respectives du Plan d'action pour le développement". Le deuxième rapport de ce type a été établi et présenté à

¹⁰ L'IP-DMD peut être consultée à l'adresse <http://www.wipo.int/dmd/en/>.

la quarante et unième session de l'Assemblée générale en 2012. L'Assemblée générale a pris note des paragraphes pertinents des rapports susmentionnés et les a transmis au CDIP pour examen à sa dixième session¹¹.

20. Dans l'exercice de ses fonctions eu égard aux organes de l'OMPI, le Secrétariat s'emploie à respecter rigoureusement les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement, notamment celles contenues dans le groupe B. Au cours de l'année, le Secrétariat a maintenu sa neutralité dans la facilitation des processus de négociation entre les États membres. Ces processus ont toujours été participatifs et fondés sur une approche multipartite. Les activités d'établissement de normes ont été exhaustives et réalisées à l'initiative des membres, et ont tenu compte des différents niveaux de développement de ces derniers ainsi que des éléments de flexibilité prévus par les arrangements internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle. En outre, un certain nombre de consultations informelles, ouvertes et équilibrées ont été menées avant d'entreprendre de nouvelles activités d'établissement de normes, qui ont par ailleurs favorisé la participation d'experts des pays en développement et des PMA.

21. On trouvera ci-après un résumé des évolutions qui sont intervenues au cours de l'année 2012 au sein de différents organes de l'OMPI, et de leur contribution à la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement.

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

22. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) a tenu sa vingtième session du 14 au 22 février 2012, sa vingt et unième session du 16 au 20 avril 2012, et sa vingt-deuxième session du 9 au 13 juillet 2012. L'IGC s'est employé à négocier, consolider et rationaliser les projets de textes sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. En octobre 2012, l'Assemblée générale est convenue de poursuivre les négociations et le dialogue de bonne foi avec les représentations appropriées, en vue de conclure, pour présentation à l'Assemblée générale en 2013, le ou les textes d'un ou de plusieurs instruments juridiques internationaux visant à garantir une protection efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Un accord est également intervenu sur un programme de travail pour l'IGC en 2013¹².

23. La conclusion des négociations de l'IGC figure dans le Plan d'action pour le développement (recommandation n° 18), laquelle invite instamment le comité "à accélérer le processus concernant la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, sans préjudice du résultat, y compris l'élaboration éventuelle d'un ou plusieurs instruments internationaux". Les travaux de l'IGC sont aussi guidés par les recommandations n^{os} 12, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 40 et 42. Les activités d'établissement de normes sont réalisées à l'initiative des membres et assurent automatiquement un processus participatif qui prend en considération les intérêts et priorités de l'ensemble des États membres, ainsi que les points de vue d'autres parties prenantes, notamment des organisations intergouvernementales et non gouvernementales accréditées (recommandations n^{os} 15 et 42). Le processus d'établissement de normes de l'IGC tient dûment compte des limites, du rôle et des contours du domaine public (recommandations n^{os} 16 et 20), ainsi que des éléments de flexibilité prévus par

¹¹ Document CDIP/10/12.

¹² Les textes de négociation concernant les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles ont été inclus dans le document WO/GA/41/15 (Questions concernant le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)). Le plan de travail de l'IGC pour 2013 a été inclus dans le document WO/GA/41/18 Prov. (Projet de rapport).

les arrangements internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle (conformément aux recommandations n^{os} 12, 14 et 17 du Plan d'action pour le développement). Les négociations de l'IGC reposent sur des consultations ouvertes et équilibrées (recommandation n^o 21) et appuient les objectifs de développement arrêtés par l'ONU (recommandation n^o 22). Les travaux du comité continuent de contribuer à l'intégration, dans les activités de l'OMPI, des questions relatives au développement.

Comité permanent du droit des brevets

24. Le Comité permanent du droit des brevets (SCP) a tenu sa dix-huitième session du 21 au 25 mai 2012, au cours de laquelle les questions ci-après ont été examinées : i) les exceptions et limitations relatives aux droits des brevets; ii) la qualité des brevets, y compris, les systèmes d'opposition; iii) les brevets et la santé; iv) le transfert de technologie; et v) la confidentialité des communications entre les conseils en brevets et leurs clients. S'agissant des exceptions et limitations relatives aux droits des brevets, le Secrétariat de l'OMPI en a fourni une synthèse¹³, sur la base de 72 réponses à un questionnaire reçues des États membres. Eu égard à la qualité des brevets, le SCP a examiné un certain nombre de propositions avancées par les délégations, et le Secrétariat a fourni, sur la question des systèmes d'opposition, une version révisée de l'étude qui reprenait d'autres types de mécanismes administratifs de révocation et d'invalidation¹⁴.

25. Le SCP s'est également intéressé à la question des brevets et de la santé et a examiné dans ce cadre les propositions présentées par le groupe des pays africains et le groupe du Plan d'action pour le développement, ainsi que par la délégation des États-Unis d'Amérique. De plus, le Secrétariat a élaboré un document¹⁵ recensant les projets et activités relatifs aux brevets et à la santé, y compris leur état d'avancement et les résultats obtenus, menés à l'OMPI, à l'OMC et à l'OMS. Sur la question du transfert de technologie, les discussions ont reposé sur deux documents établis par le Secrétariat, le premier¹⁶ énumérant les différentes activités de l'OMPI dans le domaine du transfert de technologie, et le deuxième¹⁷ contenant des exemples et des données d'expérience sur les incitations dans le domaine des brevets et les obstacles au transfert de technologie.

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

26. Le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) a repris et conclu les travaux de sa vingt-sixième session du 1^{er} au 3 février 2012, a tenu sa vingt-septième session du 18 au 21 septembre 2012 et sa vingt-huitième du 10 au 14 décembre 2012. À la demande du comité, le Secrétariat avait réalisé une étude analytique des avantages, contraintes et coûts potentiels, pour les membres du SCT – en particulier les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition –, liés à l'application des projets d'articles et de règles sur le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels. L'étude analysait également la disponibilité des éléments de flexibilité dans certains pays. Les délégations ont souligné l'intérêt que présentaient les évaluations des incidences d'un exercice d'établissement de normes à l'OMPI, conformément au Plan d'action pour le développement (recommandations n^{os} 15 et 35).

¹³ Document SCP/18/3.

¹⁴ Document SCP/18/4.

¹⁵ Document SCP/18/5.

¹⁶ Document SCP/18/7.

¹⁷ Document SCP/18/8. Tous les documents de travail de la dix-huitième session du SCP peuvent être consultés à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/en/topic.jsp?group_id=61.

27. Certains membres du SCT ont insisté sur l'importance des recommandations des groupes A (assistance technique et renforcement des capacités) et B (activités d'établissement de normes) du Plan d'action pour le développement pour les travaux du SCT sur les dessins et modèles industriels. Plusieurs délégations ont relevé que des améliorations avaient été enregistrées dans le cadre du SCT, en ce que ses activités d'établissement de normes prenaient de plus en plus en considération les différents niveaux de développement, analysaient le rapport coûts/avantages et étaient plus transparentes et exhaustives, conformément au Plan d'action pour le développement (recommandations n^{os} 1, 2, 15 et 17). En particulier, les discussions concernant le droit des dessins et modèles industriels lors de la vingt-sixième session du SCT ont montré que des améliorations avaient été apportées à cet égard.

Comité permanent sur le droit d'auteur et droits connexes

28. Le Comité permanent sur le droit d'auteur et droits connexes (SCCR) a tenu ses vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions du 16 au 25 juillet et du 19 au 23 novembre 2012. De surcroît, une réunion intersessions sur les limitations et exceptions pour les déficients visuels et les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés a eu lieu à Genève du 17 au 19 octobre 2012. Enfin, un Comité préparatoire de la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité visant à faciliter l'accès des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées a été convoqué à Genève les 17 et 18 décembre 2012.

29. Au cours de l'année 2012, le comité a amorcé des discussions sur les limitations et exceptions en faveur de l'éducation, des bibliothèques et des personnes ayant des handicaps, ainsi que sur la protection des organismes de radiodiffusion. Un accord a été dégagé en vue de convoquer un Comité préparatoire de la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité visant à faciliter l'accès des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées.

Comité consultatif sur l'application des droits

30. Le Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) a tenu sa huitième session les 19 et 20 décembre 2012. Ses travaux sont axés sur l'assistance technique et la coordination avec d'autres organisations et le secteur privé aux fins de remédier aux problèmes de la contrefaçon et du piratage portant atteinte aux droits d'auteur. Les travaux du comité suivent les principes du Plan d'action pour le développement, en particulier la recommandation n° 45, tels qu'ils figurent dans les points suivants du programme de travail : i) une analyse des différents types d'infractions et de motivations s'agissant des atteintes aux droits de propriété intellectuelle, compte tenu des variables sociales, économiques et techniques et des différents niveaux de développement; ii) des études ciblées visant à élaborer des méthodologies analytiques servant à mesurer l'incidence sociale, économique et commerciale de la contrefaçon et du piratage sur les sociétés, compte tenu de la diversité des réalités économiques et sociales ainsi que des différents stades de développement; et iii) une analyse de diverses initiatives, d'autres modèles et d'autres options possibles dans une perspective de bien-être socioéconomique, pour faire face aux défis posés par la contrefaçon et le piratage.

31. À sa huitième session, le comité a une nouvelle fois souligné le rôle de guide de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, a insisté sur la contribution positive de l'ACE aux fins d'enrichir le débat sur la façon de promouvoir le respect de la propriété intellectuelle, et réaffirmé sa détermination à défendre de manière constructive ses travaux. Les délégations ont passé en revue la contribution du comité à la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement, conformément aux mécanismes de coordination et modalités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports. Elles ont pris

note des progrès réalisés dans la communication de détails supplémentaires pour chaque activité, à savoir d'informations sur le(s) lieu(x), les organisations partenaires, les pays participants, un résumé succinct des objectifs de l'activité en question et le lien Web vers le programme complet de ladite activité. Les délégations ont préconisé que de plus amples informations soient mises à disposition, telles que le profil des intervenants et les diapositives de présentation, et le Secrétariat a indiqué qu'il veillerait à ce qu'un complément d'information soit fourni, dans la mesure du possible, avec l'accord des parties concernées¹⁸.

Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets

32. Le Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) a tenu sa cinquième session du 29 mai au 1^{er} juin 2012. Il a pris note du rapport intérimaire établi par le Bureau international sur l'état d'avancement des recommandations visant à améliorer le fonctionnement du PCT, conformément aux recommandations du Plan d'action pour le développement – notamment celles des groupes A et C –, que le groupe de travail avaient entérinées lors de sa troisième session¹⁹. L'objectif prioritaire de ces améliorations, qui devaient être apportées par le Secrétariat de l'OMPI, les demandeurs, les États contractants et les offices nationaux (agissant à la fois à titre national et à titre international), était de rendre le système du PCT plus efficace, tant pour le traitement des demandes de brevet que pour le soutien au transfert de technologie et à l'assistance technique aux pays en développement.

33. Le groupe de travail a pris note de l'étude préparée par le Bureau international sur la coordination de l'assistance technique et le financement des projets d'assistance technique en faveur des pays en développement en vertu de l'article 51 du PCT, ainsi que des détails des projets d'assistance technique relatifs au PCT exécutés au cours de l'exercice biennal 2010-2011²⁰. Il a par ailleurs pris note du contenu de l'étude visant à évaluer le fonctionnement du système du PCT en matière de diffusion de l'information technique, de facilitation de l'accès à la technologie et d'organisation de l'assistance technique en faveur des pays en développement²¹.

DEUXIEME PARTIE : PROJETS RELEVANT DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT

34. À la fin de l'année 2012, les États membres avaient approuvé 27 projets mettant en œuvre 31 recommandations du Plan d'action pour le développement²². Le montant estimé des ressources financières approuvées jusqu'à maintenant pour la mise en œuvre de ces projets s'élève à 25 416 610 francs suisses.

35. Un tableau complet de l'état d'avancement de tous les projets approuvés par le CDIP figure à l'annexe II du présent document. Cette vue d'ensemble présente une description des 27 projets approuvés relevant du Plan d'action pour le développement, assortie d'indications sur leur état d'avancement, leurs principales réalisations et les résultats obtenus.

¹⁸ Tous les documents de travail de la huitième session de l'ACE peuvent être consultés à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/en/details.jsp?meeting_id=25015.

¹⁹ Document PCT/WG/5/3. À titre de référence, lors de sa troisième session, tenue du 14 au 18 juin 2012, le PCT a examiné une étude réalisée par le Bureau international, intitulée "La nécessité d'améliorer le fonctionnement du système du PCT" (document PCT/WG/3/2). La partie V de cette étude abordait la façon dont on pourrait faire correspondre le développement futur du PCT à l'application des recommandations du Plan d'action pour le développement.

²⁰ Document PCT/WG/5/5.

²¹ Document PCT/WG/5/6.

²² Les recommandations sont les suivantes : n^{os} 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16, 19, 20, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40 et 41.

36. En résumé, au cours de l'année 2012, des rapports d'évaluation finaux et indépendants concernant 12 projets terminés relevant du Plan d'action pour le développement ont été présentés pour examen aux neuvième et dixième sessions du CDIP, à savoir :

- i) Conférence sur la mobilisation de ressources pour le développement (mettant en œuvre la recommandation n° 2) – Rapport d'évaluation présenté à la neuvième session du comité²³.
- ii) Base de données d'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD) (mettant en œuvre la recommandation n° 5) – Rapport d'évaluation présenté à la neuvième session du comité²⁴.
- iii) Accès et appui aux bases de données spécialisées (mettant en œuvre la recommandation n° 8) – Rapport d'évaluation présenté à la neuvième session du comité²⁵.
- iv) Projet pilote de création d'académies nationales de la propriété intellectuelle (mettant en œuvre la recommandation n° 10) – Rapport d'évaluation présenté à la neuvième session du comité²⁶.
- v) Propriété intellectuelle et domaine public (mettant en œuvre les recommandations n°s 16 et 20) – Rapport d'évaluation présenté à la neuvième session du comité²⁷.
- vi) Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence (mettant en œuvre les recommandations n°s 7, 23 et 32) – Rapport d'évaluation présenté à la neuvième session du comité²⁸.
- vii) Base de données pour la mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP-DMD) (mettant en œuvre la recommandation n° 9) – Rapport d'évaluation présenté à la dixième session du comité²⁹.
- viii) Projet relatif à des institutions de propriété intellectuelle efficaces (mettant en œuvre la recommandation n° 10) – Rapport d'évaluation présenté à la dixième session du comité³⁰.
- ix) Structure d'appui à l'innovation et au transfert de technologie à l'intention des institutions nationales (mettant en œuvre la recommandation n° 10) – Rapport d'évaluation présenté à la dixième session du comité³¹.

²³ Le document CDIP/9/3 peut être consulté à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=202623.

²⁴ Le document CDIP/9/4 peut être consulté à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=203283.

²⁵ Le document CDIP/9/5 peut être consulté à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=203099.

²⁶ Le document CDIP/9/6 peut être consulté à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=202199.

²⁷ Le document CDIP/9/7 peut être consulté à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=200703.

²⁸ Le document CDIP/9/8 peut être consulté à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=200739.

²⁹ Le document CDIP/10/3 peut être consulté à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=217446.

³⁰ Le document CDIP/10/4 peut être consulté à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=217428.

³¹ Le document CDIP/10/8 peut être consulté à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=219464.

x) Renforcement des capacités des institutions de propriété intellectuelle et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional (mettant en œuvre la recommandation n° 10) – Rapport d'évaluation présenté à la dixième session du comité³².

xi) Propriété intellectuelle, technologies de l'information et de la communication (TIC), fracture numérique et accès au savoir (mettant en œuvre les recommandations n°s 19, 24 et 27) – Rapport d'évaluation présenté à la dixième session du comité³³.

xii) Élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets (mettant en œuvre les recommandations n°s 19, 30 et 31) – Rapport d'évaluation présenté à la dixième session du comité³⁴.

37. L'examen par le comité de ces rapports d'évaluation indépendants a abouti à l'adoption d'une phase II pour les trois projets suivants, à savoir :

i) accès à des bases de données spécialisées et appui (mettant en œuvre la recommandation n° 8) – en cours d'application en 2012, devant être terminé d'ici fin 2013³⁵;

ii) projet pilote de création d'académies nationales de propriété intellectuelle (mettant en œuvre la recommandation n° 10) – en cours d'application en 2012, devant être terminé d'ici fin 2013³⁶; et

iii) élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets (mettant en œuvre les recommandations n°s 19, 30 et 31) – en cours d'application en 2012, devant être terminé d'ici fin 2013³⁷.

38. L'examen des rapports d'évaluation par le comité a montré que celui-ci accordait beaucoup d'intérêt à l'évaluation des projets terminés relevant du Plan d'action pour le développement, lesquels contribuent au recensement des enseignements tirés, à l'instauration des meilleures pratiques, à l'orientation des activités futures se rapportant au développement, ainsi qu'à la conception de nouveaux projets. Il a également été demandé à l'Organisation de mettre en œuvre de manière systématique les recommandations convenues formulées par les évaluateurs.

39. Par ailleurs, la mise en œuvre des autres projets approuvés s'est poursuivie en 2012. Un rapport intérimaire sur l'état d'avancement de ces projets a été présenté à la dixième session du CDIP (CDIP/10/2)³⁸ et a été examiné par les États membres. À la fin de l'année 2012, 11 projets approuvés entre les troisième et huitième sessions du comité en étaient encore au stade de la mise en œuvre, à savoir :

³² Le document CDIP/10/7 peut être consulté à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=219342.

³³ Le document CDIP/10/5 peut être consulté à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=217825.

³⁴ Le document CDIP/10/6 peut être consulté à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=217682.

³⁵ Le document CDIP/9/9 peut être consulté à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=202263.

³⁶ Le document CDIP/9/10 Rev. 1 peut être consulté à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=205386.

³⁷ Le document CDIP/10/13 peut être consulté à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=219002.

³⁸ Le document CDIP/10/2 peut être consulté à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=217828.

- i) Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national à gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et à améliorer les résultats et l'organisation en réseau des organismes de gestion collective du droit d'auteur (mettant en œuvre la recommandation n° 10) – En cours d'application en 2012, devant être terminé en 2015, à la suite de l'approbation du nouveau calendrier lors de la dixième session du CDIP.
- ii) Projet d'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation des activités de développement (mettant en œuvre les recommandations n^{os} 33, 38 et 41) – En cours d'application en 2012, devant être terminé d'ici juin 2013, à la suite de l'approbation du nouveau calendrier lors de la dixième session du CDIP.
- iii) Projet relatif à la propriété intellectuelle et au développement socioéconomique (mettant en œuvre les recommandations n^{os} 35 et 37) – En cours d'application en 2012, devant être terminé d'ici décembre 2013, à la suite de l'approbation du nouveau calendrier lors de la dixième session du CDIP.
- iv) Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées en tant que solution à des enjeux de développement recensés (mettant en œuvre les recommandations n^{os} 19, 30 et 31) – Terminé en 2012; le rapport d'évaluation sera présenté à la prochaine session du comité.
- v) Propriété intellectuelle et création de marques de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les pays moins avancés (mettant en œuvre les recommandations n^{os} 4 et 10) – En cours d'application en 2012, devant être terminé d'ici juin 2013.
- vi) Propriété intellectuelle et transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs (mettant en œuvre les recommandations n^{os} 19, 25, 26 et 28) – En cours d'application en 2012³⁹, devant être terminé d'ici fin 2013.
- vii) Projets de partenariat ouvert et modèles fondés sur la propriété intellectuelle (mettant en œuvre la recommandation n° 36) – En cours d'application en 2012, devant être terminé d'ici juin 2013.
- viii) Propriété intellectuelle et fuite des cerveaux (mettant en œuvre les recommandations n^{os} 39 et 40) – En cours d'application en 2012, devant être terminé d'ici juin 2013.
- ix) Propriété intellectuelle et économie informelle (mettant en œuvre la recommandation n° 34) – En cours d'application en 2012, devant être terminé d'ici juin 2013.
- x) Brevets et domaine public (mettant en œuvre les recommandations n^{os} 16 et 20) – En cours d'application en 2012, devant être terminé d'ici juin 2013.

³⁹ Les documents révisés du projet, y compris le budget et le calendrier, ont été examinés par le comité lors de sa neuvième session. Le document CDIP/9/INF/4 peut être consulté à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/en/doc_details.jsp?doc_id=202624.

xi) Projet de renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés (mettant en œuvre les recommandations n^{os} 1, 10, 11, 13, 19, 25 et 32) – En cours d'application en 2012, devant être terminé d'ici fin 2013.

40. Outre les projets susmentionnés, la proposition de projet pour le Renforcement et le développement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains⁴⁰ a été approuvée par les membres à la neuvième session du comité. La mise en œuvre de ce projet a débuté en janvier 2013.

41. Certains points saillants de la mise en œuvre, au cours de l'année 2012, des projets relevant du Plan d'action pour le développement sont présentés ci-après :

i) Au titre du projet pilote de création d'académies nationales de la propriété intellectuelle, six nouvelles académies au total ont été instituées et la phase de formation de formateurs est toujours en cours.

ii) Durant l'année 2012, la phase I du projet s'est attachée à faciliter l'accès aux bases de données spécialisées, en particulier aux bases de données par abonnement, grâce : au programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (ARDI)⁴¹ pour ce qui est des revues scientifiques et techniques; au programme relatif à l'accès à l'information en matière de brevets (ASPI) en ce qui concerne les bases de données commerciales sur les brevets; et au renforcement des capacités d'accès à l'information technique, et d'utilisation de celle-ci, grâce aux centres d'appui à la technologie et à l'innovation. La phase II du projet, qui a démarré en mai 2012, a porté sur la consolidation de la viabilité à long terme du projet, par le renforcement des capacités à l'aide de la formation en ligne, et sur la promotion des échanges de données d'expérience et des meilleures pratiques par le biais de la plate-forme de gestion des connaissances des CATI en ligne ("eTISC") récemment créée⁴². Des ateliers de formation à plusieurs niveaux ont aussi été organisés dans 29 pays, et 36 centres d'appui à la technologie et à l'innovation au total ont été mis en place avant la fin de l'année 2012. Une refonte complète du site Web des CATI a par ailleurs été opérée, lequel offre désormais également un répertoire actualisé de tous les centres d'appui à la technologie et à l'innovation dans les pays participant au projet.

iii) Le projet de renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national à gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et à améliorer les résultats et l'organisation en réseau des organismes de gestion collective du droit d'auteur a fait l'objet d'un examen interne au cours de l'année 2012. Un atelier a été organisé aux fins d'adopter une réorientation stratégique du projet, laquelle a ensuite été approuvée par le comité lors de sa dixième session. La réorientation du projet a augmenté ses possibilités de création d'institutions de propriété intellectuelle plus efficaces et de promotion d'un

⁴⁰ Le document CDIP/9/3 peut être consulté à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=202139.

⁴¹ Depuis que le programme ARDI est devenu un partenaire à part entière du partenariat Research4Life (R4L), le nombre des contenus accessibles a sensiblement augmenté, passant (de quelque 250 revues l'année précédente) à plus de 10 000 revues spécialisées et ouvrages électroniques. Le nombre d'utilisateurs institutionnels des programmes ARDI et ASPI continue de croître régulièrement.

⁴² La plate-forme pour les CATI en ligne peut être consultée à l'adresse <http://etisc.wipo.org>, propose les outils de pointe propres aux médias sociaux et intègre de nouveaux services visant à renforcer les activités de l'OMPI en faveur du développement des CATI à travers le monde, y compris des modules ciblés d'apprentissage en ligne et des séminaires Web.

juste équilibre entre protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général, par le biais d'infrastructures technologiques de pointe fournies aux organismes de gestion collective dans les pays en développement⁴³.

iv) Disposant d'un cadre de mesure des résultats plus solide pour l'exercice biennal 2012-2013, le projet d'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation des activités de développement a concentré ses efforts sur le renforcement des mécanismes de suivi. En particulier, l'accent a été mis en 2012 sur le renforcement du suivi des prévisions de travail 2012 au moyen d'un tableau intégré des activités prévues, aidant aux résultats biennaux escomptés et aux ressources associées. Des outils de planification du travail de première génération, y compris pour le suivi de la mise en œuvre des prévisions de travail, ont été élaborés à partir du système de planification des ressources de l'Organisation (ERP).

v) Dans le cadre du projet relatif à la propriété intellectuelle et au développement socioéconomique, les études nationales menées au Chili et au Brésil ont parachevé la mise en place des capacités nécessaires de stockage des données dans le domaine de la propriété intellectuelle, et les équipes de recherche se sont servies de ces données pour étudier les modes d'utilisation de la propriété intellectuelle au niveau micro-économique. De plus, trois études nationales ont été lancées en Chine, en Thaïlande et en Uruguay. Des missions exploratoires et des entretiens avec les parties prenantes concernées ont permis d'évaluer les données disponibles et les besoins analytiques des responsables nationaux. Si les orientations proprement dites de ces études différaient, une approche sous-jacente commune a été de se demander ce que les données disponibles pouvaient indiquer quant à la façon dont les politiques de propriété intellectuelle influent sur l'innovation et la performance des entreprises. En outre, une étude sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le secteur égyptien des techniques de l'information et de la communication a été lancée en 2012, dont la réalisation devait débuter début 2013.

vi) Le projet de renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées en tant que solution à des enjeux de développement recensés a été mis en œuvre dans trois PMA, à savoir au Bangladesh, au Népal et en Zambie. Des groupes d'experts nationaux dans chacun de ces pays ont cerné les besoins prioritaires de leur pays. Par exemple, en Zambie, des besoins ont été constatés dans des domaines tels que le système autonome de distillation solaire de l'eau – afin de faciliter l'accès à l'eau potable et la récupération des eaux pluviales et de ruissellement pour l'irrigation à petite échelle. Pour répondre à ces besoins, le Secrétariat de l'OMPI a consulté les bases de données relatives aux brevets de l'Office européen des

⁴³ Le projet a été revu pour : i) poursuivre le renforcement des organismes de gestion collective en Afrique occidentale (WAN) et l'établissement de leur mise en relation comme objectif prioritaire du projet; ii) faire aller de pair l'objectif initial du projet avec la restructuration du logiciel WIPOCOS comme un seul et même projet devant être redéfini afin d'offrir un cadre aux organismes de gestion collective de l'Afrique occidentale, en tant que premier groupe d'un projet pilote; iii) fixer de nouveaux objectifs opérationnels, en l'occurrence pour : a) aider les organismes de gestion collective à gérer efficacement la documentation concernant le droit d'auteur, l'octroi de licences et les questions de répartition sur leur territoire; b) permettre aux organismes de gestion collective de s'associer aux réseaux régionaux et mondiaux afin de restructurer le système WICOPOS à l'appui d'un environnement technique moderne; et c) élaborer des solutions opérationnelles et informatiques avec de nouveaux partenaires déterminés (la CISAC [Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs] et le SCAPR [Conseil des sociétés gérant les droits des artistes interprètes]); et déterminer de nouveaux résultats escomptés ainsi qu'une nouvelle portée pour le projet. Les nouveaux résultats escomptés et la nouvelle portée du projet sont : a) faire que la restructuration du logiciel WICOPOS repose sur une architecture de pointe fondée sur le Web permettant aux utilisateurs d'accéder au système WIPOCOS grâce à un navigateur; ii) le logiciel WICOPOS restructuré devrait pouvoir être hébergé de façon centralisée par l'OMPI ou par un prestataire de services extérieur sous la forme d'une solution en nuage, mais avec la possibilité d'être également installé au niveau local sur le poste de travail d'un utilisateur; et iii) la restructuration peut se fonder sur des composants de logiciels libres ainsi que sur des outils protégés, y compris sur les derniers normes et outils ouverts ou non ouverts développés par les nouveaux partenaires de l'OMPI.

brevets, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de l'Allemagne, du Canada, de l'Australie et de l'Inde aux fins de trouver des solutions techniques aux problèmes relevés. Des rapports panoramiques sur les brevets techniques (*Technical Patent Landscape Reports*) ont été établis en vue de proposer les technologies les plus appropriées, rapports qui ont ensuite été utilisés pour l'élaboration d'un plan de développement visant à fournir un cadre de mise en œuvre de ces technologies. Ce processus a par la suite fait l'objet de consultations nationales et a été soumis à des forums multipartites, afin d'étudier de façon éclairée l'approche proposée et d'y souscrire. Le projet, dû à l'initiative des pays, fondé sur les besoins et assorti d'un calendrier, a été transparent, exhaustif et axé sur le développement, conformément aux principes du Plan d'action pour le développement.

vii) Le projet sur la propriété intellectuelle et la création de marques de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les pays moins avancés a, au cours de l'année 2012, mis l'accent sur les volets renforcement des capacités et sensibilisation, conformément à la recommandation n° 10. Au Panama, des progrès ont été réalisés concernant la planification des stratégies de création de marques pour trois produits déterminés, à savoir l'ananas, le café et les molas des Kunas. En Thaïlande, des partenaires clés ont été identifiés pour la mise en œuvre des recommandations en matière de création de marques, et une matrice méthodologique a été élaborée pour la conduite de projets relatifs à la propriété intellectuelle et à la création de marques de produits. En Ouganda, des consultations ont eu lieu avec les intervenants concernés par les trois produits choisis, c'est-à-dire le coton, la vanille et le sésame.

viii) Le projet relatif à l'élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets s'est achevé et a été évalué en 2012. Par la suite, le comité a approuvé la phase II du projet relatif à l'élaboration de rapports panoramiques sur les brevets comme instruments permettant de faire valoir l'information en matière de brevets⁴⁴. La planification de nouveaux rapports panoramiques a été amorcée, comme celui devant être établi sur la gestion des déchets électroniques avec le concours du Secrétariat de la Convention de Bâle (PNUE) comme nouveau partenaire extérieur. La phase II poursuivra ainsi les collaborations fructueuses avec les partenaires extérieurs que des domaines techniques précis intéressent particulièrement. Ces collaborations assurent l'utilité de chaque rapport et contribuent à la mise en œuvre des recommandations n^{os} 30 et 40, lesquelles appellent à la collaboration avec d'autres offices de propriété intellectuelle dans les activités liées au développement. L'expérience acquise dans l'élaboration et l'utilisation des rapports de la phase I a été partagée avec le personnel des centres d'appui à la technologie et à l'innovation, et les universités, lors de deux ateliers organisés en coopération avec l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines en octobre 2012, et de telles analyses de brevets pourraient faire partie intégrante de la formation avancée sur l'information en matière de brevets proposée par les CATI. Enfin, un didacticiel en ligne interactif sur l'utilisation et l'exploitation de l'information en matière de brevets a officiellement été lancé pendant la dixième session du CDIP⁴⁵.

⁴⁴ Voir le document [CDIP/10/13](#).

⁴⁵ Ce didacticiel en ligne est disponible sur CD-ROM et peut être consulté en ligne à l'adresse <http://wipo.int/tisc/etutorial>; il comporte trois sections sur : les grands principes régissant les brevets, la recherche documentaire en matière de brevets, et l'analyse de brevets. Chaque section comprend un certain nombre de didacticiels interactifs qui expliquent comment utiliser et faire valoir l'information en matière de brevets, ainsi que plusieurs scénarios qui proposent des exercices à partir d'histoires mettant la théorie en pratique.

ix) Dans le cadre du projet sur la Propriété intellectuelle et le transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs, la première Consultation régionale pour les pays d'Asie s'est tenue à Singapour, les 16 et 17 juillet 2012. Elle a adopté un ensemble de recommandations qui contribueront aux délibérations du forum d'experts de haut niveau, la dernière étape du projet.

x) Une fois terminée l'étude analytique-taxonomie qui reprenait les observations des États membres, le secrétariat a organisé des réunions à composition non limitée, informelles et officielles, avec les États membres, respectivement le 11 mai et le 18 juin 2012, dans le cadre du projet relatif aux projets de partenariat ouvert et modèles fondés sur la propriété intellectuelle (recommandation n° 36). Une réunion d'experts aux fins de l'échange des meilleures pratiques sur les projets de partenariat ouvert est en cours d'élaboration.

xi) Dans le cadre du projet sur la propriété intellectuelle et la fuite des cerveaux, des progrès importants ont été réalisés pour établir l'étude cartographique. Selon les premières constatations, les données relatives à la migration des inventeurs concordent avec les statistiques sur les autres migrations, confirmant que les statistiques sur les brevets fournissent des informations utiles sur la mobilité des travailleurs du savoir.

xii) Au titre du projet sur la propriété intellectuelle et l'économie informelle, une première ébauche interne de l'étude théorique sur les obstacles à la protection de la propriété intellectuelle dans l'économie informelle a été achevée, et la rédaction des études de cas par pays est en cours. Un atelier à mi-parcours avec les consultants et experts externes concernés a été organisé à l'Institut de recherche économique sur l'innovation (*Institute for Economic Research on Innovation*) (IERI) à Pretoria (Afrique du Sud), en novembre 2012, et a débouché sur une étude théorique révisée, une approche commune concernant les études de cas par pays, et un outil commun destiné à la réalisation d'enquêtes.

xiii) Le projet relatif aux brevets et au domaine public a progressé au cours de l'année 2012 vers la préparation d'une étude visant à analyser les incidences du système des brevets dans le domaine public au niveau micro-économique, c'est-à-dire les décisions des différents acteurs du système des brevets s'agissant d'utiliser ou non des droits de brevet exclusifs, et les effets de ces décisions sur le domaine public. Elle contribuera à l'élaboration de cadres politiques, législatifs et réglementaires sur mesure et équilibrés, ainsi qu'à l'amélioration des connaissances sur la question et sur les conséquences relatives à la propriété intellectuelle et au domaine public.

xiv) Dans le cadre du projet de renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés, la première Réunion interrégionale de l'OMPI sur la coopération Sud-Sud relative à la gouvernance en matière de propriété intellectuelle, aux ressources génétiques, savoirs traditionnels et folklore et aux droits d'auteur et droits connexes s'est tenue à Brasilia, en août 2012. À cela s'est ajoutée la première Conférence annuelle de l'OMPI sur la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement, qui s'est déroulée en septembre 2012 à Genève et a été l'occasion de souligner et d'examiner plus avant combien il importe de renforcer la coopération Sud-Sud dans les domaines de la protection des ressources génétiques, savoirs traditionnels et folklore, de la gouvernance en matière de propriété intellectuelle, et des droits d'auteur et droits connexes. Figurent parmi les autres réalisations au titre de ce projet : l'introduction de nouvelles fonctions dans les bases de données IP-TAD et IP-DMD, et le début de la conception d'un site Web sur la coopération Sud-Sud comme service d'information unique sur toutes les activités dans le domaine de la coopération Sud-Sud en matière de propriété intellectuelle.

CONCLUSION

42. La mise en œuvre, par le Secrétariat, du Plan d'action pour le développement s'est poursuivie de façon progressive et conformément aux décisions collectives prises par les États membres. Au cours de l'année à venir, le processus d'intégration des recommandations sera renforcé à mesure que davantage de projets seront menés à terme et évalués. Le processus d'examen extérieur du Plan d'action pour le développement, tel que prévu dans les mécanismes de coordination et modalités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports qui débiteront plus tard cette année et se termineront en 2014, permettra sans doute aux États membres et à la direction de l'OMPI de se faire une idée plus précise de l'exécution future du Plan d'action. L'Organisation continuera de répondre aux besoins des États membres et d'être réceptive à leur contribution à la poursuite efficace de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement.

[L'annexe I suit]

ÉTAT D'EXÉCUTION DES RECOMMANDATIONS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT FIN DÉCEMBRE 2012

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
1.	L'assistance technique de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d'établissement et d'exécution et procédures d'évaluation des programmes d'assistance technique doivent être ciblés par pays.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4).	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007. Cette recommandation est traitée dans le cadre du projet de renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés (projet DA_1_10_11_13_19_25_32_01 figurant dans le document CDIP/7/6).	CDIP/1/3 CDIP/2/2	CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2 CDIP/10/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
2.	Fournir une assistance complémentaire à l'OMPI sous forme de contributions de donateurs et constituer un fonds fiduciaire ou d'autres fonds de contributions volontaires au sein de l'OMPI, destinés plus particulièrement aux PMA, tout en continuant à accorder une priorité élevée au financement des activités en Afrique par des ressources budgétaires et extrabudgétaires pour promouvoir notamment l'exploitation juridique, commerciale, culturelle et économique de la propriété intellectuelle dans ces pays.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4 et CDIP/3/INF/2).	En cours d'application depuis le début de 2009. Cette recommandation a été traitée par le projet DA_02_01 : "Conférence sur la mobilisation de ressources pour le développement" (document CDIP/3/INF/2). Le projet a été achevé en novembre 2010. Diverses activités de suivi de projet ont été intégrées dans les programmes et budgets 2010-2011 et 2012-2013. Un rapport d'évaluation pour ce projet a été présenté pour examen à la neuvième session du CDIP (CDIP/9/3).	CDIP/1/3 CDIP/2/INF/2 CDIP/2/2	CDIP/4/2 CDIP/6/2 CDIP/8/2 CDIP/9/3
3.	Accroître les ressources humaines et financières en faveur des programmes d'assistance technique de l'OMPI pour promouvoir notamment une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement, en mettant l'accent sur l'initiation à la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement de différents niveaux et la sensibilisation accrue de l'opinion publique à la propriété intellectuelle.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4).	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007. Selon le programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 2012-2013, le total des ressources consacrées aux dépenses de développement s'élève à 137,9 millions de francs suisses (non compris les projets du Plan d'action pour le développement). Cela représente une augmentation globale des dépenses de développement de 19,4% pour l'exercice biennal 2010-2011 à 21,3% pour l'exercice en cours.	CDIP/1/3 CDIP/2/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2 CDIP/9/6 CDIP/10/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
			<p>En outre, pour l'exercice biennal 2012-2013, un montant total de 6,4 millions de francs suisses a été approuvé pour la mise en œuvre des projets du Plan d'action pour le développement (voir tableau 8 du programme et budget 2012-2013).</p> <p>En ce qui concerne les activités visant à inscrire la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement de différents niveaux, un large éventail d'entre elles est en cours, en particulier dans le cadre de l'Académie de l'OMPI. Dans ce domaine, les académies de propriété intellectuelle innovantes (projets DA_10_01 figurant dans le CDIP/3/INF/2, et DA_10_02 figurant dans le CDIP/9/10 Rev.1) et l'intégration du Plan d'action pour le développement dans les programmes d'enseignement à distance de l'OMPI, qu'utilisent différents établissements d'enseignement, constituent deux initiatives importantes.</p>		

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
4.	Accorder une attention particulière aux besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles et aider les États membres, à leur demande, à élaborer des stratégies nationales appropriées dans le domaine de la propriété intellectuelle.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4 et CDIP/5/5).	<p>En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007. Cette recommandation a été traitée par le projet DA_10_05 sur le "Renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional".</p> <p>Un rapport d'évaluation pour ce projet a été présenté pour examen à la dixième session du CDIP (CDIP/10/7).</p> <p>Cette recommandation est traitée également dans le cadre du projet relatif à la propriété intellectuelle et à la création de marques de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les PMA (projet DA_04_10_01 figurant dans le document CDIP/5/5).</p> <p>L'élément Industries de la création du projet DA_10_04 a aussi contribué à la mise en œuvre de cette recommandation.</p>	CDIP/1/3 CDIP/2/3 CDIP/5/5 CDIP3/INF/2	CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2 CDIP/10/2 CDIP/10/7

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
5.	L'OMPI publiera sur son site Web des informations générales sur l'ensemble des activités d'assistance technique et fournira, à la demande des États membres, des informations détaillées sur des activités spécifiques, avec le consentement des États membres et autres destinataires concernés pour lesquels l'activité a été mise en œuvre.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4 et CDIP/3/INF/2).	En cours d'application depuis le début de 2009. Cette recommandation a été traitée par le projet du Plan d'action pour le développement sur la base de données d'assistance technique en propriété intellectuelle (IP-TAD) (projet DA_05_01 figurant dans le document CDIP/3/INF/2 et disponible à l'adresse http://www.wipo.int/tad/fr/). Un rapport d'évaluation pour ce projet a été présenté pour examen à la neuvième session du CDIP (CDIP/9/4).	CDIP/1/3 CDIP/2/2	CDIP/4/2 CDIP/6/2 CDIP/8/2 CDIP/9/4
6.	Le personnel et les consultants chargés de l'assistance technique au sein de l'OMPI devront conserver leur neutralité et rendre compte de leurs activités, en accordant une attention particulière au code de déontologie existant et en évitant les conflits d'intérêts potentiels. L'OMPI établira une liste des consultants chargés de l'assistance technique au sein de l'OMPI et la diffusera largement auprès des États membres.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4) Document d'application d'une partie de la recommandation CDIP/3/2 (liste des consultants).	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007. Un Bureau de la déontologie de l'OMPI a été créé et un projet de Code de déontologie a été diffusé à la suite d'une période de consultation du Conseil du personnel et de l'ensemble du personnel de l'OMPI. Une formation obligatoire à la déontologie et à l'intégrité a été lancée à l'échelle de l'Organisation pour l'ensemble du personnel. Le Manuel relatif à la procédure en matière d'enquêtes, qui prévoit un ensemble complet de règles régissant les enquêtes, a été publié en août 2010.	CDIP/1/3 CDIP/2/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2 CDIP/10/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
			<p>Un projet de politique de protection des personnes signalant des manquements a été élaboré et des consultations sur ce projet ont été lancées.</p> <p>La liste des consultants présentée lors de la troisième réunion du CDIP a été actualisée et intégrée au projet "Base de données d'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD)" (DA-05-01). La liste est disponible à l'adresse http://www.wipo.int/roc/fr.</p>		
7.	Promouvoir des mesures qui aideront les pays à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles en rapport avec la propriété intellectuelle, en fournissant aux pays en développement, en particulier les PMA, à leur demande, une assistance technique destinée à faire mieux comprendre l'interface entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4 et CDIP/4/4).	<p>En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007. Cette recommandation a été traitée par le projet du Plan d'action pour le développement sur la "propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence" (projet DA_7_23_32_01 figurant dans CDIP/4/4 Rev.).</p> <p>Un rapport d'évaluation pour ce projet a été présenté pour examen à la neuvième session du CDIP (CDIP/9/8).</p>	CDIP/1/3 CDIP/2/3 CDIP/3/4	CDIP/3/5 CDIP/4/2 CDIP/6/2 CDIP/6/3 CDIP/8/2 CDIP/9/8
8.	Demander à l'OMPI de conclure des accords avec des instituts de recherche et des entreprises privées afin de permettre aux	Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4,	En cours d'application depuis le début de 2009. Cette recommandation a été traitée par le projet du Plan d'action pour le développement sur	CDIP/1/3 CDIP/2/2 CDIP/2/INF/3	CDIP/4/2 CDIP/6/2 CDIP/8/2 CDIP/9/5

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
	offices nationaux des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi qu'à leurs organismes régionaux et sous-régionaux chargés de la propriété intellectuelle, d'accéder à des bases de données spécialisées aux fins de la recherche en matière de brevets.	CDIP/3/INF/2 et CDIP/9/9).	intitulé "Accès à des bases de données spécialisées et appui" (projet DA_08_01 figurant dans CDIP/3/INF/2). Un rapport d'évaluation pour ce projet a été présenté pour examen à la neuvième session du CDIP (CDIP/9/5). Une phase II de ce projet (projet DA_8_2 figurant dans CDIP/9/9) a également été approuvée par le comité lors de sa neuvième session.		CDIP/10/2
9.	Demander à l'OMPI de créer, en concertation avec les États membres, une base de données pour établir le parallèle entre les besoins spécifiques de développement liés à la propriété intellectuelle et les ressources disponibles, étendant ainsi la portée de ses programmes d'assistance technique, afin de réduire la fracture numérique.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4 et CDIP/3/INF/2).	En cours d'application depuis le début de 2009. Cette recommandation a été traitée par le projet "Base de données pour la mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP-DMD)" (projet DA_09_01 figurant dans CDIP/3/INF/2). Un rapport d'évaluation pour ce projet a été présenté pour examen à la dixième session du CDIP (CDIP/10/3).	CDIP/1/3 CDIP/2/2	CDIP/4/2 CDIP/6/2 CDIP/8/2 CDIP/10/3

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
10.	Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4 et CDIP/3/INF/2).	<p>En cours d'application depuis le début de 2009. Cette recommandation a été traitée par les projets du Plan d'action pour le développement suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un projet pilote de création d'académies nationales de la propriété intellectuelle (projet DA_10_01 figurant dans CDIP/3/INF/2). 2. Projet ingénieux pour les institutions de propriété intellectuelle : "déploiement de composants et de solutions commerciales personnalisées aux fins de la modernisation de l'infrastructure de propriété intellectuelle d'institutions nationales ou régionales de propriété intellectuelle" (projet DA_10_02 figurant dans CDIP/3/INF/2). 3. Structure d'appui à l'innovation et au transfert de technologie à l'intention des institutions nationales (projet DA_10_03 figurant dans CDIP/3/INF/2). 4. Renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional (projet DA_10_05 figurant dans CDIP/3/INF/2). <p>Des rapports d'évaluation pour ces</p>	<p>CDIP/1/3 CDIP/2/INF/1 CDIP/2/2 CDIP/4/12 CDIP/5/5 CDIP3/INF/2</p>	<p>CDIP/4/2 CDIP/6/2 CDIP/8/2 CDIP/9/6 CDIP/10/4 CDIP/10/7 CDIP/10/8</p>

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
			<p>projets ont été présentés pour examen aux neuvième et dixième sessions du CDIP et figurent dans les documents CDIP/9/6, CDIP/10/4, CDIP/10/7 et CDIP/10/8.</p> <p>Cette recommandation est également traitée par les projets suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un projet pilote de création d'académies nationales de la propriété intellectuelle (projet DA_10_02 figurant dans CDIP/9/10 Rev.1). 2. "Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national à gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et à améliorer les résultats et l'organisation en réseau des organismes de gestion collective du droit d'auteur" (projet DA_10_04 figurant dans CDIP/3/INF/2). 3. "Projet sur la propriété intellectuelle et la création de marques de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les PMA" (projet DA_04_10_01 figurant dans CDIP/5/5). 		

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
			4. Projet de renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés (projet DA_1_10_11_13_19_25_32_01 figurant dans le document CDIP/7/6).		
11.	Aider les États membres à renforcer leur capacité nationale de protection des créations, innovations et inventions nationales et soutenir le développement des infrastructures scientifiques et technologiques nationales, le cas échéant, conformément au mandat de l'OMPI.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4).	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007. Cette recommandation est traitée par différents programmes de l'OMPI, notamment les programmes 1, 3, 9, 14, 18 et 30 et, indirectement, par un certain nombre de projets du Plan d'action pour le développement traitant des recommandations n ^{os} 8 et 10. Cette recommandation est aussi traitée dans le cadre du projet de renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés (projet DA_1_10_11_13_19_25_32_01 figurant dans le document CDIP/7/6).	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2 CDIP/10/2
12.	Intégrer davantage la dimension du développement dans les	Examinée. Activités	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le	CDIP/1/3 CDIP/3/3	CDIP/3/5 CDIP/6/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
	activités et délibérations de l'OMPI portant sur les questions de fond et l'assistance technique, conformément au mandat de l'Organisation.	globalement approuvées (CDIP/3/3).	développement en octobre 2007. Les recommandations du Plan d'action pour le développement ont été intégrées dans les programmes et budgets 2010-2011 et 2012-2013. Le projet DA_33_38_41_01 sur l'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement (dans le document CDIP/4/8 Rev.). Dans le rapport sur l'exécution du programme en 2010-2012, les comptes rendus sur le plan d'action ont été considérablement renforcés par rapport à 2008-2009 dans la mesure où il a été rendu compte de manière détaillée de l'exécution des projets et des recommandations du plan d'action dans le cadre de chaque programme.		CDIP/8/2 CDIP/10/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
13.	L'assistance législative de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et déterminée par la demande, compte tenu des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, notamment des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres; les activités doivent être menées à bien dans les délais.	Examinée dans le cadre des rapports intérimaires (documents CDIP/3/5, CDIP/6/3, CDIP/8/2 et CDIP/10/2). La suite du débat dans le cadre des documents CDIP/6/10, CDIP/7/3, CDIP/8/5, CDIP/9/11, CDIP/10/10 et CDIP/10/11.	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007. En 2011, l'OMPI a fourni une assistance législative à la suite de demandes émanant d'autorités nationales d'États membres. Les pays ont reçu des conseils sur leur législation en vigueur ou sur leur projet de loi et ont pu se familiariser avec les options et les choix possibles en matière de politique générale pour la mise en œuvre de la législation. Cette recommandation est aussi traitée dans le cadre du projet de renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés (projet DA_1_10_11_13_19_25_32_01 figurant dans le document CDIP/7/6).	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2 CDIP/10/2
14.	Dans le cadre de l'accord entre l'OMPI et l'OMC, l'OMPI dispensera des conseils aux pays en développement et aux PMA, sur l'exercice et le respect des droits et obligations, et sur la compréhension et l'utilisation des marges de	Examinée dans le cadre des rapports intérimaires (documents CDIP/3/5, CDIP/6/3, CDIP/8/2 et	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007. L'OMPI dispense régulièrement des conseils législatifs aux pays en développement et aux PMA sur l'exercice et le respect des droits et	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2 CDIP/10/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
	manœuvre prévues par l'Accord sur les ADPIC.	<p>CDIP10/2).</p> <p>La suite du débat dans le cadre des documents CDIP/5/4, CDIP/6/10, CDIP/7/3, CDIP/8/5, CDIP/9/11, CDIP/10/10 et CDIP/10/11).</p>	<p>obligations et sur la compréhension et l'utilisation des flexibilités prévues par l'Accord sur les ADPIC.</p> <p>Un document sur les "flexibilités liées aux brevets dans le cadre juridique multilatéral et leur application législative aux échelons national et régional" a été présenté à la cinquième session du CDIP. La deuxième partie de ce document, qui contient cinq nouveaux éléments de flexibilité approuvés par la sixième session du CDIP, a été présentée à la septième session du comité.</p> <p>En outre, l'OMPI participe régulièrement aux cours de politique commerciale de l'OMC ainsi qu'aux ateliers nationaux ou sous-régionaux sur des questions liées à l'application des ADPIC, aux flexibilités et aux politiques publiques destinées à aider les pays à respecter les ADPIC.</p> <p>Comme convenu par les États membres au cours de la sixième session du CDIP, l'OMPI a publié une page Web consacrée à la mise à disposition d'informations relatives à l'utilisation et aux éléments de flexibilité dans le système de propriété intellectuelle, y compris les</p>		

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
			ressources sur les éléments de flexibilité produits par l'OMPI et d'autres organisations intergouvernementales pertinentes et une base de données de lois nationales de propriété intellectuelle et de dispositions sur les éléments de flexibilité (http://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/flexibilities/).		
15.	<p>Les activités d'établissement de normes doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> – être exhaustives et réalisées à l'initiative des membres; – prendre en considération les différents niveaux de développement; – établir un équilibre entre les coûts et les avantages; <p>constituer un processus participatif, qui prenne en considération les intérêts et priorités de l'ensemble des États membres de l'OMPI ainsi que les points de vue d'autres parties prenantes, notamment des organisations intergouvernementales et non gouvernementales accréditées; et</p>	Examinée dans le cadre des rapports intérimaires (documents CDIP/3/5, CDIP/6/3, CDIP/8/2 et CDIP/10/2).	<p>En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007.</p> <p>En octobre 2007, l'Assemblée générale (AG) a demandé à tous les organes de l'OMPI, y compris les comités chargés de l'élaboration des normes, d'appliquer cette recommandation (parallèlement aux 19 recommandations devant faire l'objet d'une mise en œuvre immédiate). Les États membres, par leur participation à ces comités, jouent un rôle essentiel pour en assurer l'application.</p> <p><u>Pleine participation et points de vue des organisations intergouvernementales et d'ONG :</u> En 2012, 55 ONG ont demandé et obtenu une accréditation ad hoc auprès de comités de l'OMPI.</p>	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2 CDIP/10/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
	<p>- être conformes au principe de neutralité du Secrétariat de l'OMPI.</p>		<p>En outre, six ONG internationales et six ONG nationales ont obtenu le statut d'observateur permanent à l'OMPI, lequel leur donne la possibilité de participer aux organes pertinents de l'Organisation.</p> <p><u>Activités dues à l'initiative des membres :</u> Le Plan d'action et les enjeux à examiner au sein des comités ont été établis par les États membres à la session précédente des comités ou par l'Assemblée générale.</p> <p><u>Différents niveaux de développement :</u> Les questions actuellement examinées au sein des comités, qui traduisent une grande diversité d'intérêts, ont été proposées par des pays dont les niveaux de développement sont différents.</p> <p><u>Équilibre entre coûts et avantages :</u> Cette question a été soulevée à différentes occasions au sein du comité.</p> <p><u>Principe de neutralité :</u> Ce principe est essentiel pour l'ensemble du Secrétariat et pour les membres du personnel en leur qualité de fonctionnaires internationaux.</p>		

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
16.	Prendre en considération la préservation du domaine public dans l'élaboration des normes à l'OMPI et approfondir l'analyse des conséquences et des avantages d'un domaine public riche et accessible.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/3 Rev.).	<p>En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007. Cette recommandation a été traitée par le projet sur "La propriété intellectuelle et le domaine public" (projet DA_16_20_01 figurant dans CDIP/4/3 Rev.).</p> <p>Un rapport d'évaluation pour ce projet a été présenté pour examen à la neuvième session du CDIP (CDIP/9/7).</p> <p>Cette recommandation est également traitée dans le cadre du projet DA_16_20_02 sur les Brevets et le domaine public figurant dans CDIP/7/5 Rev.</p>	CDIP/1/3 CDIP/3/4	CDIP/3/5 CDIP/6/2 CDIP/6/3 CDIP/8/2 CDIP/9/7 CDIP/10/2
17.	Dans ses activités, notamment en matière de d'établissement de normes, l'OMPI devrait tenir compte des éléments de flexibilité prévus par les arrangements internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier ceux qui présentent un intérêt pour les pays en développement et les PMA.	<p>Examinée dans le cadre du rapport intérimaire (documents CDIP/3/5, CDIP/6/3, CDIP/8/2 et CDIP/10/2).</p> <p>La suite du débat dans le cadre des documents CDIP/5/4, CDIP/6/10,</p>	<p>En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007.</p> <p>Les documents sur les flexibilités liées aux brevets dans le cadre juridique multilatéral et leur application législative aux échelons national et régional (première partie et seconde partie) (CDIP/5/4 et CDIP/7/3) contribuent à traiter cette recommandation.</p>	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2 CDIP/10/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
		CDIP/7/3, CDIP/8/5, CDIP/9/11, CDIP/10/10 et CDIP/10/11).			
18.	Inviter instamment le comité intergouvernemental à accélérer le processus concernant la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, sans préjudice du résultat, y compris l'élaboration éventuelle d'un ou plusieurs instruments internationaux.	Examinée dans le cadre du rapport intérimaire (documents CDIP/3/5, CDIP/6/3 et CDIP/8/2).	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007. L'Assemblée générale de l'OMPI en 2011 a prolongé le mandat de l'IGC pour la durée de l'exercice biennal 2012-2013. L'IGC s'est réuni trois fois en 2012.	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2 CDIP/10/2
19.	Engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l'OMPI, pour faciliter davantage l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l'innovation et renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l'OMPI.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/5 Rev., CDIP/4/6 et CDIP/6/4).	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007. La recommandation a été traitée par les projets du Plan d'action pour le développement suivants : 1. Propriété intellectuelle, techniques de l'information et de la communication (TIC), fracture numérique et accès au savoir (projet DA_19_24_27_01 figurant dans CDIP/4/5 Rev.). 2. Élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets (projet	CDIP/1/3 CDIP/3/4 CDIP/3/4 Add.	CDIP/3/5 CDIP/6/2 CDIP/6/3 CDIP/8/2 CDIP/10/2 CDIP/10/5 CDIP/10/6

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
			<p>DA_19_30_31_01 figurant dans CDIP/4/6).</p> <p>Des rapports d'évaluation pour ces projets ont été présentés pour examen à la dixième session du CDIP et figurent dans les documents CDIP/10/5 and CDIP/10/6.</p> <p>Cette recommandation est également traitée par les projets suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement (projet DA_30_31_01 figurant dans CDIP/5/6 Rev.). 2. Propriété intellectuelle et transfert de technologie (projet DA_19_25_26_28_01 : figurant dans CDIP/6/4). 3. Renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés (projet DA_1_10_11_13_19_25_32_01 figurant dans le document CDIP/7/6). 		

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
			4. Élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets (projet DA_19_30_31_02 figurant dans CDIP/10/6).		
20.	Promouvoir les activités d'établissement de normes relatives à la propriété intellectuelle favorisant la consolidation du domaine public dans les États membres de l'OMPI, y compris l'élaboration éventuelle de principes directeurs susceptibles d'aider les États membres intéressés à recenser les objets tombés dans le domaine public sur leurs territoires respectifs.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/3 Rev.).	En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation est traitée par le projet "Propriété intellectuelle et le domaine public" (projet DA_16_20_01 figurant dans CDIP/4/3 Rev.). Un rapport d'évaluation pour ce projet a été présenté pour examen à la neuvième session du CDIP (CDIP/9/7). Cette recommandation est aussi traitée dans le cadre du projet DA_16_20_02 sur la Propriété intellectuelle et le domaine public figurant dans CDIP/7/5 Rev.	CDIP/1/3 CDIP/3/3 CDIP/3/4	CDIP/6/2 CDIP/8/2 CDIP/9/7 CDIP/10/2
21.	L'OMPI mènera des consultations informelles, ouvertes et équilibrées, selon que de besoin, avant d'entreprendre toute nouvelle activité d'établissement de normes, dans le cadre d'un processus placé sous le contrôle des membres, en favorisant la participation d'experts des États membres, et notamment des pays en développement et des PMA.	Examinée dans le cadre des rapports intérimaires (documents CDIP/3/5, CDIP/6/3 et CDIP/8/2).	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007.	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2 CDIP/10/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
22.	<p>Les activités d'établissement de normes de l'OMPI devraient appuyer les objectifs de développement arrêtés à l'intérieur du système des Nations Unies, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.</p> <p>Le Secrétariat de l'OMPI, sans préjudice du résultat des réflexions des États membres, devrait traiter dans ses documents relatifs aux activités d'établissement de normes, selon que de besoin et compte tenu des directives des États membres, des questions telles que : a) la garantie de la mise en œuvre nationale des normes de propriété intellectuelle, b) les liens entre propriété intellectuelle et concurrence, c) le transfert de technologie en rapport avec la propriété intellectuelle, d) les flexibilités potentielles et les exceptions et limitations pour les États membres et e) la possibilité de dispositions particulières supplémentaires pour les pays en développement et les PMA.</p>	<p>Examinée. Activités globalement approuvées (CDIP/3/3).</p> <p>La suite du débat dans le cadre des documents CDIP/5/3, CDIP/6/10, CDIP/8/4 et CDIP10/9).</p>	<p>Un rapport sur la part de l'OMPI dans les activités visant à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (CDIP/5/3) a été examiné à la cinquième session du CDIP. Une page Web sur les OMD et l'OMPI a été créée. Un document révisé sur l'évaluation de la contribution de l'OMPI à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (CDIP/8/4) a été examiné au cours de la huitième session du comité. Ce document a été révisé aux fins de tenir compte des observations formulées par les États membres (CDIP/10/9). Il a été examiné au cours de la dixième session du comité.</p>	<p>CDIP/1/3 CDIP/3/3</p>	<p>N.d.</p>

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
23.	Examiner les moyens de mieux promouvoir des pratiques en matière de concession de licences de propriété intellectuelle stimulant la concurrence, en vue notamment de favoriser la créativité, l'innovation et le transfert et la diffusion de la technologie en faveur des pays intéressés, en particulier les pays en développement et les PMA.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/4 Rev.).	En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation a été traitée par le projet "Propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence" (projet DA_7_23_32_01 figurant dans CDIP/4/4 Rev.). Un rapport d'évaluation pour ce projet a été présenté pour examen à la neuvième session du CDIP (CDIP/9/8).	CDIP/1/3 CDIP/3/3	CDIP/4/2 CDIP/6/2 CDIP/8/2 CDIP/9/8
24.	Demander à l'OMPI, dans le cadre de son mandat, d'étendre la portée de ses activités visant à réduire la fracture numérique, conformément aux conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), en prenant aussi en considération l'importance du Fonds de solidarité numérique (FSN).	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/5 Rev.).	En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation a été traitée par le projet "Propriété intellectuelle, techniques de l'information et de la communication (TIC), fracture numérique et accès au savoir" (projet DA_19_24_27_01 figurant dans CDIP/4/5 Rev.). Un rapport d'évaluation pour ce projet a été présenté pour examen à la dixième session du CDIP (CDIP/10/5).	CDIP/1/3 CDIP/3/4	CDIP/6/2 CDIP/8/2 CDIP/10/5
25.	Étudier les politiques et initiatives relatives à la propriété intellectuelle nécessaires pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie au profit des pays en développement, et prendre les mesures appropriées pour	Examinée. Activités approuvées (CDIP/6/4). La suite du débat dans le cadre des documents	En cours d'application depuis décembre 2010. La recommandation est traitée par deux projets : 1. Propriété intellectuelle et transfert de technologie" (projet DA_19_25_26_28_01 figurant dans CDIP/6/4); et	CDIP/1/3 CDIP/3/4 Add.	CDIP/8/2 CDIP/10/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
	permettre à ces pays de comprendre pleinement les différentes dispositions concernant les flexibilités prévues dans les accords internationaux et d'en tirer profit, le cas échéant.	CDIP/6/10, CDIP/7/3, CDIP/8/5, CDIP/9/11, CDIP/10/10 et CDIP/10/11).	2. Renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés (projet DA_1_10_11_13_19_25_32_01 figurant dans le document CDIP/7/6).		
26.	Encourager les États membres, en particulier les pays industrialisés, à inciter leurs institutions travaillant dans la recherche et le domaine scientifique à renforcer leur coopération et leurs échanges avec les institutions de recherche-développement des pays en développement, en particulier des PMA.	Examinée. Activités approuvées CDIP/6/4).	En cours d'application depuis décembre 2010. La recommandation est traitée par le projet "Propriété intellectuelle et transfert de technologie" (projet DA_19_25_26_28_01 figurant dans CDIP/6/4).	CDIP/1/3 CDIP/3/4 Add.	CDIP/8/2 CDIP/10/2
27.	Promouvoir les aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle en faveur de la croissance et du développement : permettre, dans le cadre d'un organe compétent de l'OMPI, des discussions axées sur l'importance des aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle et de leur rôle dans le développement économique et culturel, une attention particulière devant être accordée	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/5 Rev.).	En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation a été traitée par le projet "Propriété intellectuelle, techniques de l'information et de la communication (TIC), fracture numérique et accès au savoir" (CDIP/4/5 Rev.). Un rapport d'évaluation pour ce projet a été présenté pour examen à la dixième session du CDIP (CDIP/10/5).	CDIP/1/3 CDIP/3/4	CDIP/6/2 CDIP/8/2 CDIP/10/5

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
	à la nécessité d'aider les États membres à déterminer des stratégies de propriété intellectuelle concrètes en ce qui concerne l'utilisation des TIC au service du développement économique, social et culturel.				
28.	Examiner les politiques et mesures relatives à la propriété intellectuelle que les États membres, en particulier les pays industrialisés, pourraient adopter pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie vers les pays en développement.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/6/4).	En cours d'application depuis décembre 2010. La recommandation est traitée par le projet "Propriété intellectuelle et transfert de technologie" (projet DA_19_25_26_28_01 figurant dans CDIP/6/4).	CDIP/1/3 CDIP/3/4 Add.	CDIP/8/2 CDIP/10/2
29.	Inscrire les délibérations sur les questions relatives au transfert de technologie en rapport avec la propriété intellectuelle dans le mandat d'un organe approprié de l'OMPI.	Non encore examinée par le comité.	L'application commencera une fois les activités approuvées.	CDIP/1/3	N.d.
30.	L'OMPI devrait coopérer avec d'autres organisations intergouvernementales pour fournir aux pays en développement, y compris les PMA, sur demande, des conseils sur les moyens d'accéder à l'information technologique en rapport avec la propriété intellectuelle et d'en	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/6 et CDIP/5/6 Rev.).	En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation est traitée par deux projets : 1. Projet relatif à l'élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets (projet DA_19_30_31_02 figurant dans CDIP/10/13).	CDIP/1/3 CDIP/3/4	CDIP/6/2 CDIP/8/2 CDIP/10/2 CDIP/10/6

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
	faire usage, notamment dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les demandeurs.		<p>2. Renforcement des capacités à utiliser les informations techniques et scientifiques en matière de technologie pour résoudre les problèmes de développement constatés (projet DA_30_31_01 figurant dans CDIP/5/6 Rev.).</p> <p>Elle a également été traitée par le "Projet relatif à l'élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets" (projet DA_19_30_31_01 figurant dans CDIP/4/6).</p> <p>Un rapport d'évaluation pour ce projet a été présenté pour examen à la dixième session du CDIP (CDIP/10/6).</p>		
31.	Mettre en œuvre des initiatives arrêtées par les États membres qui contribuent au transfert de technologie en faveur des pays en développement, s'agissant par exemple de demander à l'OMPI de faciliter l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/6).	<p>En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation est traitée par deux projets :</p> <p>1. Projet relatif à l'élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets (projet DA_19_30_31_02 figurant dans CDIP/10/13).</p> <p>2. Renforcement des capacités à utiliser les informations techniques et scientifiques en matière de technologie pour résoudre les problèmes de développement</p>	CDIP/1/3 CDIP/3/4	CDIP/6/2 CDIP/8/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
			<p>constatés (projet DA_30_31_01 figurant dans CDIP/5/6 Rev.).</p> <p>Elle a également été traitée par le "Projet relatif à l'élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets" (projet DA_19_30_31_01 figurant dans CDIP/4/6).</p> <p>Un rapport d'évaluation pour ce projet a été présenté pour examen à la dixième session du CDIP (CDIP/10/6).</p>		
32.	Ménager au sein de l'OMPI la possibilité d'échanger des informations et des données d'expérience nationales et régionales sur les liens entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/4 Rev.).	<p>En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation a été traitée par le projet "Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence" (projet DA_7_23_32_01 figurant dans CDIP/4/4 Rev.).</p> <p>Un rapport d'évaluation pour ce projet a été présenté pour examen à la neuvième session du CDIP (CDIP/9/8).</p> <p>Cette recommandation est également traitée par le projet sur le "Renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés" (projet</p>	CDIP/1/3 CDIP/3/4	CDIP/6/2 CDIP/8/2 CDIP/9/8 CDIP/10/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
			DA_1_10_11_13_19_25_32_01 figurant dans le document CDIP/7/6).		
33.	Demander à l'OMPI d'élaborer un mécanisme efficace d'examen et d'évaluation annuel, en vue d'analyser l'ensemble de ses activités axées sur le développement, notamment celles qui ont trait à l'assistance technique, en établissant à cette fin des indicateurs et des critères spécifiques, le cas échéant.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/8 Rev.).	En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation est traitée par le projet "Amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation de l'Organisation sur le développement" (projet DA_33_38_41_01 figurant dans CDIP/4/8 Rev.).	CDIP/1/3	CDIP/6/2 CDIP/8/2 CDIP/10/2
34.	Afin d'aider les États membres à élaborer des programmes nationaux de vaste portée, demander à l'OMPI de mener une étude sur les obstacles à la protection de la propriété intellectuelle dans l'économie informelle, notamment sur les coûts et les avantages concrets de la protection de la propriété intellectuelle, en particulier en ce qui concerne la création d'emplois.	Examinée dans le cadre des documents CDIP/6/9 et CDIP/8/3.	La recommandation est traitée par le projet "Propriété intellectuelle et économie informelle" (projet DA_34_01 figurant dans CDIP/8/3 Rev.).	CDIP/1/3 CDIP/6/9	CDIP/10/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
35.	Demander à l'OMPI de réaliser, à la demande des États membres, de nouvelles études pour évaluer l'incidence économique, sociale et culturelle de l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle dans ces États.	Examinée dans le cadre du rapport intérimaire (documents CDIP/3/5, CDIP/6/3 et CDIP/8/2). Examinée. Activités approuvées (CDIP/5/7 Rev.).	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007. La recommandation est aussi traitée par le projet "Propriété intellectuelle et le développement socioéconomique" (projet DA_35_37_01 figurant dans CDIP/5/7 Rev.).	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2 CDIP/10/2
36.	Échanger des données d'expérience sur des projets de partenariat ouverts tels que le projet sur le génome humain et sur des modèles de propriété intellectuelle.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/6/6).	En cours d'application depuis décembre 2010. La recommandation est traitée par le projet "projets de partenariat ouvert et modèles fondés sur la propriété intellectuelle" (projet DA_36_01 figurant dans CDIP/6/6).	CDIP/1/3	CDIP/8/2 CDIP/10/2
37.	À la demande des États membres et selon leurs instructions, l'OMPI peut réaliser des études sur la protection de la propriété intellectuelle afin de déterminer les liens et les incidences possibles entre propriété intellectuelle et développement.	Examinée dans le cadre du rapport intérimaire (documents CDIP/3/5, CDIP/6/3 et CDIP/8/2). Examinée. Activités approuvées (CDIP/5/7 Rev.).	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007. La recommandation est aussi traitée par le "projet relatif à la propriété intellectuelle et au développement socioéconomique" (projet DA_35_37_01 figurant dans CDIP/5/7 Rev.).	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2 CDIP/10/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
38.	Renforcer la capacité de l'OMPI d'évaluer objectivement les incidences des activités de l'Organisation sur le développement.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/8 Rev.).	En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation est traitée par le projet "Amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement" (projet DA_33_38_41_01 figurant dans CDIP/4/8 Rev.).	CDIP/1/3	CDIP/8/2 CDIP/10/2
39.	Demander à l'OMPI d'aider, dans le cadre de ses compétences et de sa mission fondamentales et en coopération avec les organisations internationales compétentes, les pays en développement, en particulier les pays africains, en menant des études sur la fuite des cerveaux et en formulant des recommandations en conséquence.	Examinée dans le cadre des documents CDIP/6/8 et CDIP/7/4.	La recommandation est traitée par le projet "Propriété intellectuelle et fuite des cerveaux" (projet DA_39_40_01 figurant dans CDIP/7/4).	CDIP/1/3 CDIP/6/8	CDIP/10/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
40.	Demander à l'OMPI d'intensifier sa coopération avec les institutions des Nations Unies, en particulier la CNUCED, le PNUE, l'OMS, l'ONUDI, l'UNESCO et d'autres organisations internationales compétentes, notamment l'OMC, sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et conformément aux orientations données par les États membres, afin de renforcer la coordination pour une efficacité maximum dans l'application de programmes de développement.	Non encore examinée par le comité.	Les activités relatives à l'application sont examinées par le comité, mais, dans la pratique, la recommandation est déjà en cours d'application, notamment dans le contexte du projet DA_39_40_01 figurant dans CDIP/7/4.	CDIP/1/3	CDIP/10/2
41.	Effectuer une étude des activités d'assistance technique de l'OMPI existantes dans le domaine de la coopération et du développement.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/8) Poursuite de l'examen dans le cadre du document CDIP/8/INF/1.	En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation est traitée par le projet "Amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement" (projet DA_33_38_41_01 figurant dans CDIP/4/8 Rev.).	CDIP/1/3	CDIP/8/2 CDIP/10/2
42.	Renforcer les mesures visant à assurer une large participation de la société civile dans son ensemble aux activités de l'OMPI, conformément à ses	Examinée dans le cadre du rapport intérimaire (documents CDIP/3/5,	Les activités relatives à l'application sont examinées par le comité, mais, dans la pratique, la recommandation est déjà en cours d'application.	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2 CDIP/10/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
	critères concernant l'admission et l'accréditation des ONG, tout en gardant cette question à l'ordre du jour.	CDIP/6/3 et CDIP/8/2).	<p>En 2012, six organisations non gouvernementales internationales et six ONG nationales ont obtenu le statut d'observateur permanent à l'OMPI, portant le total à 69 organisations intergouvernementales, 238 ONG internationales et 69 ONG nationales. En outre, un certain nombre d'ONG ont demandé et obtenu le statut d'observateur ad hoc leur permettant de participer à certains comités, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> – trois au Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP); – une au Comité permanent du droit des brevets (SCP); – 42 au Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC); – huit au Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR); et – une au Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT). <p>L'OMPI s'est également employée à associer les participants des ONG à</p>		

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
			<p>un certain nombre d'activités entreprises. Le Directeur général a présidé en avril 2012 une première réunion annuelle ouverte à toutes les ONG accréditées, leur donnant l'occasion de dialoguer avec lui sur les priorités et les objectifs de l'OMPI en 2012 et sur les questions relatives au système international de la propriété intellectuelle. Un enregistrement vidéo de la réunion a été mis à disposition sur le site Web de l'OMPI, afin de toucher un public aussi large que possible. Cette réunion, qui a réaffirmé l'importance que l'Organisation attache à la coopération avec la société civile, s'est inspirée d'autres initiatives, telles que les séances d'information, organisées pour les ONG.</p>		
43.	<p>Examiner comment améliorer le rôle de l'OMPI dans la recherche de partenaires pour le financement et l'exécution de projets relatifs à la fourniture d'une assistance ayant trait à la propriété intellectuelle dans le cadre d'une procédure transparente et contrôlée par les membres et sans préjudice des activités de l'OMPI en cours.</p>	<p>Non encore examinée par le comité.</p>	<p>L'application commencera une fois les activités approuvées.</p>	CDIP/1/3	N.d.

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
44.	Compte tenu de la nature de l'OMPI, qui est une organisation contrôlée par ses membres en tant qu'institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies, les réunions ou les consultations formelles et informelles relatives aux activités d'établissement de normes dans l'Organisation, organisées par le Bureau international, à la demande des États membres, devraient se tenir principalement à Genève, d'une manière ouverte et transparente pour tous les membres. Lorsque de telles réunions se tiendront hors de Genève, les États membres seront informés par les voies officielles, suffisamment tôt, et consultés sur le projet d'ordre du jour et de programme.	Examinée dans le cadre du rapport intérimaire (documents CDIP/3/5, CDIP/6/3 et CDIP/8/2).	Les activités relatives à l'application sont examinées par le comité, mais, dans la pratique, la recommandation est déjà en cours d'application.	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2 CDIP/10/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS
45.	Replacer l'application des droits de propriété intellectuelle dans le contexte plus large de l'intérêt général et en particulier des préoccupations relatives au développement, étant donné que, conformément à l'article 7 de l'Accord sur les ADPIC, "la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle devraient contribuer à la promotion de l'innovation technologique et au transfert et à la diffusion de la technologie, à l'avantage mutuel de ceux qui génèrent et de ceux qui utilisent des connaissances techniques et d'une manière propice au bien-être social et économique, et à assurer un équilibre de droits et d'obligations.	Non encore examinée par le comité.	<p>Les activités relatives à l'application sont examinées par le comité, mais, dans la pratique, la recommandation est déjà en cours d'application.</p> <p>Les délibérations de la huitième session du Comité consultatif sur l'application des droits, qui s'est tenue en décembre 2012, ont eu lieu dans le cadre de la recommandation n° 45.</p>	CDIP/1/3	N.d.

[L'annexe II suit]

APERÇU DES PROJETS APPROUVÉS PAR LE CDIP

Projets relevant des recommandations n^{os} 2, 5, 8, 9 et 10

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
2	Conférence sur la "mobilisation de ressources pour le développement" DA_02_01	Le but du projet est de convoquer une conférence visant à fournir des ressources extrabudgétaires supplémentaires à l'OMPI pour les activités qu'elle mène en vue d'aider les pays en développement à bénéficier du système de la propriété intellectuelle et de constituer un fonds fiduciaire ou d'autres fonds de contributions volontaires destinés plus particulièrement aux PMA en étroite collaboration avec les États membres et l'ensemble des donateurs.	Achevé en novembre 2010 Un rapport d'évaluation du projet a été présenté à la neuvième session du comité (CDIP/9/3).	Convoquer une conférence destinée à mobiliser des ressources extrabudgétaires afin d'apporter une assistance supplémentaire aux travaux accomplis par l'OMPI pour aider les pays en développement à tirer parti du système de propriété intellectuelle et afin de recenser les modalités de financement actuelles pour y accéder afin de soutenir ses travaux d'assistance technique et de renforcement des capacités. Constituer au sein de l'OMPI des fonds fiduciaires ou des fonds de contributions volontaires destinés plus particulièrement aux PMA.	Beaucoup d'enseignements ont été tirés des consultations avec les donateurs, qui ont permis de mieux comprendre leur manière de travailler et comment optimiser les perspectives de mobilisation des ressources.	Lien fournissant des informations sur la conférence : http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=19405
5	"Base de données d'assistance technique en matière de propriété intellectuelle	Conception et mise au point d'une base de données renseignant sur toutes les activités d'assistance technique, avec l'infrastructure	Achevé en avril 2010 Un rapport d'évaluation du projet a été présenté à la neuvième session du comité (CDIP/9/4).	Le savoir institutionnel relatif à toutes les activités d'assistance technique pourra servir à l'OMPI et aux autres parties intéressées pour concevoir et mettre en œuvre des	Un nouveau système informatique dénommé <i>Development Sector System</i> (DSS) est disponible depuis septembre 2010. Il s'agit d'un système	Le DSS est disponible aux adresses http://www.wipo.int/tad/fr/ et http://www.wipo.int/tad/fr/

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
	(IP-TAD)" DA_05_01	logicielle requise, et mise à jour régulière de cette base de données.		activités futures d'assistance technique. Des informations sur l'exécution et les résultats atteints seront mises à disposition et pourront être exploitées dans la conception des activités futures d'assistance technique. Les enseignements tirés donneront des indications précieuses à cet égard et toutes les parties prenantes d'activités futures y auront facilement accès.	pleinement intégré comprenant : — le <i>IP Development Activities System</i> (IP-TAD) — la liste des consultants de l'OMPI (IP-ROC)	po.int/roc respectivement.
8	"Accès à des bases de données spécialisées et appui" DA_08_01 et DA_08_02	Assurer l'accès des utilisateurs des pays en développement et des PMA, en particulier au sein des offices de brevets, au savoir technique contenu dans des bases de données de brevets spécialisées et des revues techniques, pour leur permettre d'effectuer des recherches plus efficaces. Le projet aRD <i>i</i> , lancé en juillet 2009, s'inscrit	Projet achevé. Un rapport d'évaluation du projet a été présenté à la neuvième session du comité (CDIP/9/5). Une phase II (DA_08_02) de ce projet a été approuvée par le comité lors de sa neuvième session et est en cours d'application jusque fin 2013.	Accroître le savoir technologique disponible dans les pays en développement, en particulier les PMA. Augmenter la capacité des offices de propriété intellectuelle et des organismes régionaux et sous-régionaux à effectuer des recherches plus efficaces leur permettant de déceler les antériorités connues et de limiter la portée des brevets délivrés si nécessaire.	Les informations contenues dans le programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (aRD <i>i</i>) ont considérablement augmenté, passant à plus de 10.000 périodiques et livres, tandis que le nombre d'utilisateurs institutionnels croît également rapidement. Le nombre d'utilisateurs institutionnels du	Plate-forme de gestion des connaissances des CATI en ligne (http://etisc.wipo.org) lancée et site Web des CATI considérablement actualisé.

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
		dans ce cadre et consiste à fournir une assistance aux pays pour l'établissement de centres de technologie et d'appui à l'innovation et du réseau correspondant.		<p>Augmenter la capacité des offices de propriété intellectuelle à diffuser efficacement ces connaissances à l'échelon national, régional et international.</p> <p>Faire prendre conscience de l'intérêt des droits de propriété intellectuelle, et de l'information en matière de brevets en particulier.</p>	<p>programme relatif à l'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI) continue d'augmenter.</p> <p>Trente-cinq (35) accords sur le niveau de service ont été conclus et des réseaux nationaux de centres de technologie et d'appui à l'innovation (CATI) ont été mis en place.</p>	
9	"Base de données pour la mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP-DMD)" DA_09_01	Élaboration d'une base de données et d'un logiciel permettant une mise en parallèle efficace des besoins des pays en matière de développement lié à la propriété intellectuelle et des donateurs.	<p>Achévé.</p> <p>Un rapport d'évaluation du projet a été présenté à la dixième session du comité (CDIP/10/3).</p>	<p>Création d'un répertoire institutionnel des besoins des États membres liés à la propriété intellectuelle.</p> <p>Centralisation des informations sur les donateurs et les partenaires potentiels ainsi que sur les ressources et les compétences disponibles.</p> <p>Transparence des informations concernant les besoins en matière d'assistance technique et les progrès réalisés pour répondre à ces besoins.</p>	Le projet IP-DMD a été officiellement lancé en août 2011. Il est maintenant prêt à faire concorder les besoins des États membres avec des offres potentielles. Son succès dépendra de son degré d'utilisation par les États membres.	Le DSS est disponible à l'adresse http://www.wipo.int/dmd/

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
10	“Projet pilote de création d’académies nationales de propriété intellectuelle” DA_10_01	Projet pilote concernant la création d’académies nationales de propriété intellectuelle dans les pays en développement et les PMA sous la forme d’un institut de formation à la propriété intellectuelle doté des ressources minimales pour répondre à leurs demandes croissantes en matière de spécialistes de la propriété intellectuelle, de professionnels, de fonctionnaires nationaux et d’autres parties prenantes.	Achévé. Un rapport d’évaluation du projet a été présenté à la dixième session du comité (CDIP/9/6). Une phase II de ce projet a été approuvée par la neuvième session du comité (CDIP/9/10 Rev.1).	Création d’académies nationales de propriété intellectuelle.	Au total, six nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle ont été créées dans le cadre de ce projet. L’OMPI achève actuellement la phase de formation de formateurs et des coordonnateurs académiques dans les pays pilotes et envisage la clôture graduelle du projet.	Série d’outils et de supports pédagogiques préparée pour référence à l’intention des pays souhaitant créer leurs propres académies.
10	“Projet relatif à des institutions de propriété intellectuelle efficaces” DA_10_02	Création de solutions d’automatisation personnalisées pour les offices de propriété intellectuelle. Ce projet comporte quatre volets : 1) infrastructure TIC et systèmes de communication électronique personnalisés pour l’OAPI;	Achévé. Un rapport d’évaluation du projet a été présenté à la dixième session du comité (CDIP/10/4).	Déploiement de composants et de solutions commerciales personnalisées aux fins de la modernisation de l’infrastructure de propriété intellectuelle d’institutions nationales ou régionales de propriété intellectuelle.	<u>Projet OAPI</u> : Des travaux préparatoires ont été menés en vue du déploiement du système d’automatisation de la propriété industrielle (IPAS). Du matériel a également été acheté pour l’office afin de soutenir le projet à l’OAPI et deux États membres ont été	

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
		<p>2) infrastructure TIC et systèmes de communication électronique personnalisés pour l'ARIPO;</p> <p>3) solutions automatisées personnalisées pour les institutions de propriété intellectuelle de trois PMA; et</p> <p>4) ateliers sur l'automatisation pour faciliter le partage et l'échange de données d'expérience nationales.</p>			<p>recensés aux fins de ce projet : le Gabon et le Sénégal. Le système a été configuré pour les tâches de l'OAPI concernant le sous-projet relatif aux noms commerciaux. Les données ont été transférées et les utilisateurs ont été formés au système.</p> <p><u>Projet ARIPO :</u> Un système d'échange de données électroniques concernant les notifications entre l'ARIPO et cinq offices de ses États membres (Botswana, Ghana, Kenya, Namibie et Ouganda) a été installé avec succès et est aujourd'hui largement utilisé. Le système a également été demandé par trois autres États membres. Il permet de mettre fin aux notifications sur papier entre l'ARIPO et ses membres.</p>	

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
10	“Structure d’appui à l’innovation et au transfert de technologie à l’intention des institutions nationales” DA_10_03	Établissement ou mise à jour/amélioration d’une série de modules ou d’éléments d’information relatifs à la gestion des droits de propriété intellectuelle par des instituts universitaires et de recherche, y compris la création et le fonctionnement d’offices de transfert de technologie dans des organismes de recherche publics, l’étude des mécanismes de transfert de technologie (notamment les contrats de licences) et l’amélioration des capacités en matière de rédaction de demandes de brevet.	Achevé. Un rapport d’évaluation du projet a été présenté à la dixième session du comité (CDIP/10/8).	Mise en place d’une structure d’appui à l’innovation et au transfert de technologie à l’intention des institutions nationales.	Réalisation de sept guides/manuels relatifs au transfert de technologie et fin des tests in situ de ces nouveaux matériels dans différents pays dans le but d’aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle. Les guides ou manuels sont : i) Patent Drafting Exercise Book; ii) Practical Guide for Valuing Intangible Assets in Research Institutions, iii) IP Valuation Training Kit for Academic Institutions, iv) Training Kit on Models of IP-Related Contracts for Universities and Publicly Funded Research Organizations, v) Trademark Licensing Guide, vi) Guide on the	Le Portail ITTS peut être consulté à l’adresse http://www-cms.wipo.int/innovation/fr/index.html

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
					Strategic Management of Open Innovation Networks et vii) Guide on IP commercialization.	
10	“Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et des parties prenantes œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national s’agissant de gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et d’améliorer les résultats et l’organisation en réseau des organismes de gestion collective du droit d’auteur” DA_10_04	Aider les institutions nationales et les organismes partenaires œuvrant dans le domaine des industries de la création et représentant ces dernières à mieux connaître le rôle de la propriété intellectuelle dans la gestion efficace et le développement des industries de la création, et à faciliter la mise en place de réseaux régionaux ou sous-régionaux de gestion collective du droit d’auteur et des droits connexes.	En cours d’application depuis avril 2009. Doit être achevé en novembre 2015.	Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national à gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et à améliorer les résultats et l’organisation en réseau des organismes de gestion collective du droit d’auteur.	Une réorientation stratégique du projet a été approuvée par la dixième session du CDIP. La réorientation du projet a augmenté ses possibilités de création d’institutions de propriété intellectuelle plus efficaces et de promotion d’un juste équilibre entre protection de la propriété intellectuelle et préservation de l’intérêt général, par le biais d’infrastructures technologiques de pointe fournies aux organismes de gestion collective dans les pays en développement.	

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
10	“Renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional” DA_10_05	Ce projet vise : a) à renforcer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle grâce à l'élaboration d'une approche intégrée et d'une méthode normalisée de formulation des stratégies nationales de propriété intellectuelle qui sont conformes aux besoins et aux priorités nationaux en matière de développement; b) à renforcer les institutions régionales/sous-régionales de propriété intellectuelle en fournissant une assistance pour l'établissement de mécanismes de coopération sous-régionaux; et c) à renforcer les capacités des institutions de propriété intellectuelle ou d'aide aux PME grâce à l'élaboration d'une série d'outils et d'activités de formation.	Achévé. Un rapport d'évaluation du projet a été présenté à la session suivante du comité (CDIP/10/7).	Renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional. Améliorer les capacités des institutions nationales, notamment des offices de propriété intellectuelle, à appliquer efficacement les procédures d'enregistrement et d'examen de marques et d'indications géographiques.	Les six pays pilotes ont formulé des projets de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle ainsi que des plans d'action utilisant la méthodologie proposée par l'OMPI et ont présenté pour approbation des documents de stratégie à leurs gouvernements respectifs. Un groupe d'experts nationaux et internationaux expérimentés a été créé afin d'aider d'autres pays potentiellement intéressés à définir leur stratégie en matière de propriété intellectuelle.	

Projets thématiques

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
16, 20	“Propriété intellectuelle et domaine public” DA_16_20_01	Compte tenu de l'importance que revêt le domaine public, ce projet comprendra une série d'enquêtes et d'études qui permettront d'analyser les bonnes pratiques et les outils dont on dispose actuellement pour recenser les contenus qui se trouvent dans le domaine public et les protéger contre l'appropriation individuelle. Ces enquêtes et études devraient faciliter la planification des étapes ultérieures de l'élaboration éventuelle de principes directeurs ou d'instruments facilitant le recensement des objets appartenant au domaine public et l'accès à ces objets. Ce projet est scindé en trois volets qui permettront d'étudier la question sous l'angle	Achevé. Un rapport d'évaluation du projet a été présenté à la neuvième session du comité (CDIP/9/7).	Analyser les incidences d'un domaine public riche et accessible, étudier les différents outils disponibles pour recenser les objets tombés dans le domaine public et pour y accéder, et, dans la mesure du possible, proposer l'élaboration de nouveaux outils ou principes directeurs pour ce faire ou y contribuer, l'objectif étant de renforcer l'accès au domaine public et de préserver les savoirs qui en relèvent déjà.	<u>Droit d'auteur</u> Étude exploratoire sur le droit d'auteur et les droits connexes et le domaine public, Deuxième enquête sur les systèmes d'enregistrement et de dépôt volontaire; Enquête sur les systèmes privés de documentation en matière de droit d'auteur et les pratiques dans ce domaine. <u>Marques</u> Étude sur l'appropriation illicite des signes <u>Brevets</u> Étude sur les brevets et le domaine public Étude de faisabilité concernant la création d'une base de données nationale sur les registres de brevets discutées au cours de la huitième session du comité.	L'étude exploratoire sur le droit d'auteur et les droits connexes et le domaine public (CDIP/7/INF/2) a été publiée à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=161162 . La deuxième enquête sur les systèmes d'enregistrement et de dépôt volontaire a été publiée à l'adresse http://www.wipo.int/copyright/fr/registration_and_deposit_system_03_10.html .

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
		du droit d'auteur, des marques et des brevets.				<p>L'Étude sur l'appropriation illicite des signes peut être consultée à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=200622.</p> <p>L'Étude sur les brevets et le domaine public (CDIP/8/INF/ 2 et 3) et les études connexes ont été publiée aux adresses http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=182861 et http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=182822.</p>

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
7, 23, 32	"Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence" DA_7_23_32_01	Afin de mieux faire comprendre l'interface entre la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, l'OMPI se lancera dans la réalisation d'une série d'études qui permettront d'analyser les pratiques récentes, les faits nouveaux sur le plan juridique, la jurisprudence et les recours juridiques disponibles dans certains pays et régions, et plus particulièrement les questions en rapport avec la concession de licences de propriété intellectuelle. En outre, une série de séminaires sous-régionaux et de colloques qui auront lieu à Genève sera organisée afin de permettre un échange de données d'expérience dans ce domaine.	Achevé. Un rapport d'évaluation du projet a été présenté à la neuvième session du comité (CDIP/9/8).	Permettre aux décideurs, en particulier dans les pays en développement et les PMA, de mieux comprendre l'interface entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence. Promouvoir des pratiques en matière de concession de licences de propriété intellectuelle stimulant la concurrence. Ménager la possibilité d'échanger des informations et des données d'expérience nationales et régionales sur les liens entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence.	Les études ci-après ont été finalisées et ont fait l'objet de discussions dans le cadre du CDIP : 1) Interaction des institutions chargées de la propriété intellectuelle et des institutions chargées du droit de la concurrence (CDPI/8/INF/4); 2) Interface entre l'épuisement des droits de propriété intellectuelle et le droit de la concurrence (CDPI/8/INF/5); 3) Analyse de la littérature économique et juridique sur les effets des droits de propriété intellectuelle en tant que barrière à l'entrée (CDPI/8/INF/6 Corr.); et 4) Étude sur l'application anticoncurrentielle des droits de propriété intellectuelle : simulacres de procès (document CDIP/9/INF/6).	Les trois études sur la propriété intellectuelle et la concurrence sont disponibles aux adresses http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=182844 http://www.wipo.int/meetings/en/doc_details.jsp?doc_id=182864 http://www.wipo.int/meetings/en/doc_details.jsp?doc_id=194637 et http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=199801 .

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
		Les programmes de formation à la concession de licences dispensés par l'OMPI comporteront une partie consacrée aux aspects de la concession de licences stimulant la concurrence et aux pratiques anticoncurrentielles en rapport avec la concession de licences; une réunion mondiale sur les nouvelles modalités d'acquisition de licences de droit d'auteur sera organisée.				
19, 24, 27	“Propriété intellectuelle, techniques de l'information et de la communication (TIC), fracture numérique et accès aux savoirs” DA_19_24_27_01	Le premier élément de ce projet, concernant le droit d'auteur, vise à fournir aux États membres une source d'informations pertinentes et objectives sur les possibilités qu'offrent les nouveaux modèles de diffusion de l'information et des contenus créatifs, axée sur l'éducation et la recherche, la	Achévé. Un rapport d'évaluation du projet a été présenté à la dixième session du comité (CDIP/10/5).	Réunir des informations et explorer les possibilités offertes par le système du droit d'auteur, y compris ses éléments de flexibilité, et différents modèles pour administrer le droit d'auteur de manière à faciliter l'accès au savoir, l'accent étant mis plus particulièrement sur : l'éducation et la recherche; les pratiques en matière de conception de logiciels, y compris les logiciels	<u>Droit d'auteur</u> L'étude sur “[]’utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs” a été présentée à la neuvième session du CDIP. <u>Numérisation de documents nationaux de propriété industrielle</u> La composante “numérisation” : cette	L'étude sur le droit d'auteur est disponible à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=202179 .

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
		conception logicielle et les services d'information électroniques (p. ex., presse électronique et informations émanant du secteur du public). Le second élément est consacré à la numérisation de documents nationaux de propriété industrielle en vue de créer une base de données facilitant l'accès du public au contenu numérique et de renforcer les compétences nécessaires à la création d'une base de données nationale, afin de faciliter l'accès des utilisateurs aux informations relatives à la propriété intellectuelle.		libres et ouverts; et l'information électronique (p. ex., la presse électronique et l'information émanant du secteur public). Contribuer à réduire l'inégalité des savoirs entre pays industrialisés et pays en développement (en particulier les PMA) en numérisant les données de propriété intellectuelle, notamment les données nationales de propriété intellectuelle.	composante a été mise en œuvre à des degrés divers dans 17 offices de propriété intellectuelle, y compris l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO). La majorité des offices de propriété intellectuelle ont progressé dans la numérisation de leurs registres de brevets, six d'entre eux et l'ARIPO ayant mené à terme le projet.	
19, 30, 31	“Élaboration d'instruments d'accès à l'information en matière de brevets”	Ce projet vise à fournir aux pays en développement, y compris les PMA, sur demande, des services qui faciliteront l'utilisation de	Achevé. Un rapport d'évaluation du projet a été présenté à la dixième session du comité (CDIP/10/6).	Permettre aux parties prenantes dans le domaine de l'innovation, aux entreprises et aux décideurs des pays en développement de mieux comprendre les tendances	Dix rapports panoramiques sur les brevets ont été établis, concernant les vaccins, Atazanavir, Ritonavir, l'utilisation de l'énergie solaire pour la cuisson des aliments ou la	Les rapports panoramiques sont disponibles à l'adresse

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
	DA_19_30_31_01 et DA_19_30_31_02	l'information en matière de brevets relative à une technique précise afin de favoriser l'innovation autochtone et la recherche-développement dans les PMA en coopération avec d'autres organisations intergouvernementales. Des rapports panoramiques sur les brevets s'appuyant sur les vastes ressources d'information en matière de brevets permettront d'analyser des techniques particulières et les droits d'auteur qui s'y attachent pour certains domaines de la technologie; un didacticiel en ligne disponible sous la forme d'un DVD ou sur l'Internet permettra de se former à l'utilisation et à l'exploitation de l'information en matière de brevets; et des conférences, des ateliers et des cours de formation seront organisés à l'intention	Une phase II de ce projet a été approuvée par la dixième session du comité (CDIP/10/13).	fondamentales dans des domaines technologiques particuliers et leurs effets sur l'activité économique et la société, de sorte qu'ils puissent reconnaître et exploiter certains domaines de la technologie. Renforcer les compétences en ce qui concerne la recherche et l'exploitation de l'information en matière de brevets et l'établissement de rapports panoramiques sur les brevets au moyen d'une formation axée, de manière efficace et pratique, sur la question de savoir comment, pourquoi et où effectuer des recherches sur les brevets. Faciliter les discussions et l'échange de données d'expérience, de vues et de pratiques recommandées dans le domaine de l'information en matière de brevets en invitant les utilisateurs à se réunir régulièrement.	climatisation, la désalinisation, la purification de l'eau, les maladies négligées et la résistance à la salinité. <u>Didacticiel en ligne</u> Un didacticiel en ligne interactif permettant d'utiliser et d'exploiter l'information en matière de brevets a été officiellement lancé en novembre 2012.	http://www.wipo.int/patentscope/en/progr_ams/patent_landscapes/index.html . Le didacticiel en ligne peut être consulté à l'adresse http://www.wipo.int/tisc/fr/e_tutorial.html .

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
		des utilisateurs et plus particulièrement du personnel des CATI.				
33, 38, 41	“Projet relatif à l'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement” DA_33_38_41_01	<p>i) Concevoir, élaborer et mettre en œuvre un cadre durable et cohérent de suivi et d'évaluation axé sur les résultats, portant sur les activités de l'OMPI liées au développement, ainsi que sur les recommandations du Plan d'action pour le développement.</p> <p>ii) Viser à renforcer la capacité de l'OMPI d'évaluer objectivement les incidences des activités de l'Organisation sur le développement.</p> <p>iii) Effectuer une étude des activités d'assistance technique de l'OMPI existantes dans le domaine de la coopération pour le développement afin de jeter les bases pour la poursuite des travaux.</p>	<p>En cours d'application depuis janvier 2010.</p> <p>Doit être achevé en juin 2013.</p>	<p>Adapter et renforcer le cadre de gestion axée sur les résultats actuellement mis en œuvre par l'OMPI afin de veiller à ce que l'accent soit mis, dans tous les programmes pertinents, sur l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement, y compris l'assistance technique, et fournir des instruments de gestion supplémentaires pour répondre aux besoins spécifiques en rapport avec les 45 recommandations, ainsi qu'aux besoins du CDIP en matière d'établissement de rapports.</p> <p>Contribuer à la mise en place, au sein de l'Organisation, d'une culture du suivi et de l'évaluation, en particulier en ce qui concerne l'incidence de tous les programmes pertinents sur le développement, et collecter et utiliser de manière</p>	<p>Premier budget axé sur les résultats, comprenant notamment une estimation de la part du budget consacrée au développement par résultat;</p> <p>Cadre renforcé pour les évaluations (indicateurs, niveaux de référence, objectifs);</p> <p>Étude extérieure sur l'assistance technique fournie par l'OMPI achevée;</p> <p>Développement pris en considération dans l'ensemble des objectifs stratégiques; et</p> <p>Renforcement des capacités des responsables pour la planification axée sur les résultats, notamment dans le cadre des activités axées sur le développement.</p>	<p>Le Programme et budget 2012/13 est disponible à l'adresse http://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/.</p> <p>L'Étude extérieure sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement peut être consultée à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=182842.</p>

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
				<p>systematique les données relatives à l'exécution du programme pour garantir les obligations redditionnelles et appuyer la prise de décisions en connaissance de cause par l'Organisation et ses parties prenantes.</p> <p>Renforcer la capacité de l'OMPI d'évaluer indépendamment et objectivement les incidences des activités de l'Organisation sur le développement.</p>		
35, 37	"Projet sur la propriété intellectuelle et le développement socio-économique" DA_35_37_01	Le projet consiste en une série d'études sur le lien entre la protection de la propriété intellectuelle et les différents aspects de la performance économique dans les pays en développement. L'objectif serait de réduire le déséquilibre des connaissances auquel sont confrontés les décideurs dans ces pays s'agissant d'élaborer et de mettre	En cours d'application depuis juillet 2010. Doit être achevé en décembre 2013.	Favoriser la compréhension des effets socioéconomiques de la protection de la propriété intellectuelle dans les pays en développement. Création de capacités d'analyse dans les pays où peu d'études économiques sur la propriété intellectuelle ont été entreprises jusqu'ici.	Les études nationales menées au Chili et au Brésil ont parachevé la mise en place des capacités nécessaires de stockage des données dans le domaine de la propriété intellectuelle, et les équipes de recherche se sont servies de ces données pour étudier les modes d'utilisation de la propriété intellectuelle au niveau micro-économique.	

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
		<p>en œuvre un régime de propriété intellectuelle favorisant le développement. Les études envisagées seraient axées sur trois grands thèmes : l'innovation sur le plan intérieur, la diffusion internationale et nationale du savoir et les caractéristiques institutionnelles du système de la propriété intellectuelle et ses incidences économiques. Ces études seraient mises en œuvre par des équipes de recherche associant le Bureau de l'économiste en chef de l'OMPI, des experts internationaux et des chercheurs locaux.</p>				
19, 30, 31	"Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique	Ce projet vise à contribuer au renforcement des capacités nationales d'utilisation de l'information technique et scientifique adéquate en tant que	<p>En cours d'application depuis juillet 2010.</p> <p>Achevé. Un rapport d'évaluation du projet sera présenté à la prochaine session du comité.</p>	Permettre aux parties prenantes dans le domaine de l'innovation, aux entreprises et aux décideurs des pays en développement de mieux comprendre les tendances fondamentales dans des	Le projet a été mis en œuvre dans trois PMA, à savoir le Bangladesh, le Népal et la Zambie. Des groupes d'experts nationaux dans chacun de ces pays ont cerné les besoins prioritaires de leur pays.	

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
	axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement” DA_19_30_31_02	technologie appropriée pour répondre aux enjeux de développement dans les PMA. Ce projet examine notamment les solutions visant à faciliter l'accès aux technologies appropriées pouvant être mises en place avec la collaboration d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans les PMA.		<p>domaines technologiques particuliers et leurs effets sur l'activité économique et la société, de sorte qu'ils puissent reconnaître et exploiter certains domaines de la technologie.</p> <p>Renforcer les compétences en ce qui concerne la recherche et l'exploitation de l'information en matière de brevets et l'établissement de rapports panoramiques sur les brevets au moyen d'une formation axée, de manière efficace et pratique, sur le point de savoir comment, pourquoi et où effectuer des recherches sur les brevets.</p> <p>Faciliter les discussions et l'échange de données d'expérience, de vues et de pratiques recommandées dans le domaine de l'information en matière de brevets en invitant les utilisateurs à se réunir régulièrement.</p>		

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
4, 10	<p>“Propriété intellectuelle et la création de marques de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les PMA” DA_4_10_01</p>	<p>Le projet vise à aider les communautés locales des pays en développement et des PMA à concevoir et exécuter des stratégies en vue d'une utilisation adéquate de la propriété intellectuelle dans la création de marques de produits, en se concentrant particulièrement sur les indications géographiques et les marques.</p>	<p>En cours d'application depuis juillet 2010.</p> <p>Doit être achevé en juin 2013.</p>	<p>Contribuer au développement des entreprises des communautés locales en mettant en place des alliances stratégiques d'associations de producteurs et d'agriculteurs, de PME et d'institutions publiques, pour créer des marques de produits grâce à l'utilisation stratégique des droits de propriété intellectuelle.</p> <p>Mieux faire connaître les incidences de la création de marques de produits sur le développement des entreprises des communautés locales et des PME locales, dans le cadre des priorités du développement durable.</p> <p>Mettre davantage l'accent, dans le cadre des programmes et des activités d'assistance technique, sur les besoins des PME qui sont spécifiquement chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles.</p>	<p>Dans les trois pays pilotes sélectionnés, à savoir le Panama, la Thaïlande et l'Ouganda, des consultants nationaux et internationaux ont continué de travailler avec les entreprises locales, les communautés et les autorités publiques afin d'affiner les stratégies de commercialisation et de propriété intellectuelle qui avaient été élaborées pour neuf produits. Ces stratégies ont été élaborées pour valoriser les caractéristiques uniques de ces produits et leur fort potentiel de valorisation de marques. Des activités de renforcement des capacités et des consultations avec les parties prenantes ont été menées à terme dans le but de valider les stratégies et de les faire largement accepter par la communauté des parties prenantes, en vue de leur mise en œuvre.</p>	

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
19, 25, 26, 28	<p>“Propriété intellectuelle et transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs” DA_19_25_26_28_01</p>	<p>Ce projet comprend une série d'activités permettant d'étudier les initiatives et les politiques relatives à la propriété intellectuelle visant à promouvoir le transfert de technologie, au profit notamment des pays en développement. Il se composera de cinq volets devant mener progressivement à l'adoption d'une liste de propositions, de recommandations et de mesures éventuelles pour la promotion du transfert de technologie.</p> <p>Le projet comprendra les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) l'organisation de cinq réunions régionales de consultations sur le transfert de technologie, dont les critères de participation et le mandat seront définis par les États membres; ii) la réalisation d'un 	<p>En cours d'application depuis janvier 2011.</p> <p>Le calendrier de mise en œuvre a été examiné à la neuvième session du comité.</p>	<p>Permettre aux parties prenantes dans le domaine de l'innovation, aux entreprises et aux décideurs des pays en développement de mieux comprendre les tendances fondamentales dans des domaines technologiques particuliers et leurs effets sur l'activité économique et la société, de sorte qu'ils puissent reconnaître et exploiter certains domaines de la technologie.</p> <p>Renforcement des activités et des travaux en vue d'étudier les politiques et les initiatives de transfert de technologie relatives à la propriété intellectuelle et l'utilisation des éléments de flexibilité des instruments internationaux de propriété intellectuelle afin de promouvoir le transfert et la diffusion de technologie.</p> <p>Amélioration, notamment par les pays développés, des initiatives visant à encourager la coopération entre les instituts</p>	<p>La première Consultation régionale pour les pays d'Asie s'est tenue à Singapour, les 16 et 17 juillet 2012.</p>	<p>Le descriptif du projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs, a été publié à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=188786.</p>

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
		<p>certain nombre d'études analytiques examinées par des pairs, dont des études économiques et des études de cas sur le transfert de technologie au niveau international, qui permettront d'alimenter le forum d'experts de haut niveau;</p> <p>iii) l'organisation d'un forum d'experts internationaux de haut niveau sur le thème "Transfert de technologie et propriété intellectuelle : élaborer des solutions face aux défis communs" afin d'analyser les besoins dans le domaine du transfert de technologie et formuler des propositions concernant la liste susmentionnée de propositions, recommandations et mesures éventuelles de promotion du transfert de technologie.</p> <p>Les critères de</p>		<p>scientifiques et de recherche des pays développés et des pays en développement.</p> <p>Étude et recensement des politiques et des mesures relatives à la propriété intellectuelle qui pourraient être adoptées par les États membres, notamment les pays développés, pour favoriser le transfert et la diffusion de technologie.</p>		

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
		<p>composition et le mandat de ce forum de haut niveau seront déterminés par les États membres; iv) la création d'un forum sur le Web intitulé "Transfert de technologie et propriété intellectuelle : élaborer des solutions face aux défis communs"; et v) l'incorporation, dans les programmes de l'OMPI, de tout résultat obtenu à la suite de la réalisation des activités susmentionnées, après examen par le CDIP et compte tenu de toute recommandation éventuelle du comité à l'Assemblée générale.</p>				
36	<p>"Projets de partenariat ouvert et modèles fondés sur la propriété intellectuelle" DA_36_1</p>	<p>Ce projet permettra de lancer et d'explorer toute une série d'activités relatives à l'échange de données d'expérience sur les environnements d'innovation ouverte (y compris les environnements axés sur les utilisateurs dans</p>	<p>En cours d'application depuis janvier 2011. Doit être achevé en juin 2013.</p>	<p>Échange de données d'expérience entre les parties prenantes de l'OMPI sur des projets de partenariat ouverts tels que le projet sur le génome humain et sur des modèles de propriété intellectuelle.</p>	<p>L'étude analytique-taxonomie (CDPI/8/INF/7) a été élaborée et révisée afin d'y introduire les observations formulées par les États membres.</p>	<p>L'étude analytique-taxonomie pour le projet relatif aux projets de partenariat ouvert et modèles fondés sur la propriété</p>

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
		lesquels les utilisateurs créent conjointement des produits novateurs dans le cadre d'accords de partenariat ouvert) dans les pays développés comme dans les pays en développement, ainsi que les modèles fondés sur la propriété intellectuelle.				intellectuelle a été publiée à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=188513 .
39, 40	“Propriété intellectuelle et fuite des cerveaux” DA_39_40_01	La mobilité des personnes hautement qualifiées et leur migration des pays en développement vers les pays développés – que l'on appelle “fuite des cerveaux” – est un enjeu essentiel dans le domaine du développement. Cela est particulièrement vrai pour certaines économies africaines, dont les taux de migration des personnes hautement qualifiées sont parmi les plus élevés du monde. Le présent	En cours d'application depuis janvier 2012.	Mieux faire connaître et mieux faire comprendre aux décideurs le lien entre la propriété intellectuelle et la fuite des cerveaux. Élaborer en connaissance de cause un programme de recherche sur la propriété intellectuelle, la migration et la circulation des connaissances qui y sont associées, qui constituera le point de départ d'études futures sur ce sujet.	L'étude cartographique des flux migratoires des scientifiques a été établie.	

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
		<p>projet vise à mieux faire comprendre ce phénomène grâce à la création d'une base de données exhaustive sur les diasporas de travailleurs du savoir dans le monde, qui reposerait sur les informations relatives aux inventeurs figurant dans les documents de brevet. Le projet porte également sur le lien entre la protection de la propriété intellectuelle et la migration des travailleurs du savoir.</p>				

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
34	“Propriété intellectuelle et économie informelle” DA_34_01	Des données empiriques suggèrent que l'innovation se manifeste dans l'économie informelle. Toutefois, on dispose de peu d'éléments sur la manière dont les actifs incorporels sont générés dans l'économie informelle et sur la manière dont ils se monnaient. Le projet a pour objectif de mieux faire comprendre l'innovation dans certains secteurs et le lien entre la propriété intellectuelle et l'économie informelle.	En cours d'application depuis janvier 2012.	Mieux faire connaître et mieux faire comprendre aux décideurs le lien entre la propriété intellectuelle et l'économie informelle.	Une première ébauche interne de l'“Étude théorique sur l'innovation, la propriété intellectuelle et l'économie informelle” a été achevée. Le premier Atelier international sur l'“Innovation, la propriété intellectuelle et l'économie informelle”, organisé par l'OMPI et l'Institut de recherche économique sur l'innovation, s'est tenu à Pretoria (Afrique du Sud) du 19 au 21 novembre 2012.	L'ordre du jour de l'atelier a été publié à l'adresse http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/en/wipo_ip_econ_pre_12/wipo_ip_econ_pre_12_ref_program.pdf .
16, 20	“Les brevets et le domaine public” DA_16_20_02	Ce projet porte sur 1) le rôle important d'un domaine public riche et accessible; et 2) les incidences de certaines pratiques relevant du monde de l'entreprise en ce qui concerne les brevets et le domaine public.	En cours d'application depuis janvier 2012.	Mieux faire comprendre les incidences de certaines pratiques relevant du monde de l'entreprise en ce qui concerne les brevets et le domaine public ainsi que le rôle important d'un domaine public riche et accessible.	L'étude analysant les incidences du système des brevets dans le domaine public au niveau micro-économique est en cours d'élaboration.	

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
1, 10, 11, 13, 19, 25, 32	“Projet de renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés” DA_1_10_1 1_13_19_25_32_01	L'objectif de ce projet est de trouver le moyen de canaliser les efforts déployés par différents acteurs en vue de promouvoir la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle.	En cours d'application depuis janvier 2012	Renforcer la capacité des pays en développement et des PMA en matière de partage des connaissances et des données d'expérience dans le domaine de la propriété intellectuelle et du développement.	<p>La première Réunion interrégionale de l'OMPI sur la coopération Sud-Sud relative à la gouvernance en matière de propriété intellectuelle, aux ressources génétiques, savoirs traditionnels et folklore et aux droits d'auteur et droits connexes s'est tenue à Brasilia, en août 2012.</p> <p>La première Conférence annuelle sur la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement s'est déroulée en septembre 2012, à Genève</p>	<p>Programme et résumé du rapport de la réunion disponibles à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=26522.</p> <p>Programme et résumé du rapport de la conférence disponibles à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=26802.</p>

[Fin de l'annexe II et du document]